

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2008

Monsieur le Maire : « Le compte rendu de la séance du 19 décembre vous a été adressé. Ya-t-il de votre part des remarques, des questions ? Oui, Monsieur Philippon, je vous donne la parole. »

Monsieur Philippon : « Oui, merci Monsieur le Maire. À plusieurs reprises, on vous a fait part de notre étonnement de voir les transformations qu'il y avait dans certaines interventions ; nos collègues du MoDem pareillement. Au mois de septembre, au Conseil du mois de septembre, Monsieur le Directeur général des services avait expliqué le va-et-vient entre la société qui retranscrivait et la mairie, et il avait même justifié les délais en parlant de “ corrections », ce qui n'avait pas manqué de nous étonner.

Alors, pour ce soir, je vais vous prendre deux points — ça va pas changer la face du monde —, mais je vais vous prendre deux points pour vous faire voir quand même jusqu'où peuvent aller les transformations.

À la page 56, aux pages 56 et 57, sur le point 21, c'était le syndicat mixte de vidéocommunication, et vous aviez demandé s'il y avait des observations à faire. Je m'aperçois que j'ai fait une belle phrase en disant : “ je constate simplement que nos questions et réflexions n'ont aucun effet ; cela fait plusieurs années que ce problème est récurrent. ” C'est une très belle phrase. Or, si ma mémoire est bonne, j'ai dit “ de toute façon, dire quelque chose, ça ne servirait à rien. ” C'était moins poétique, mais si ça n'a aucune importance, c'est pour vous faire voir — ça, c'est un petit peu humoristique —, mais comment sont transformées les réflexions. Ma phrase a plus, peut-être, de portée que cette phrase-là.

Et y'en a une autre. C'est à la page 41, lorsque la présentation du rapport annuel d'activité de la communauté de communes Marne-et-Chantereine pour l'année 2007 a été faite, notre collègue, Madame Saunier, avait donné connaissance de la lettre-pétition qui avait été faite par des gens de Chantereine. Et j'étais intervenu pour dire qu'il faudrait peut-être envisager plus de lignes directes Les Coudreaux-La gare, ce qui permettrait d'éviter le passage de bus articulés au coeur de Chantereine. Et à ce moment-là, vous m'aviez répondu que vous étiez d'accord avec moi, et, vous vouliez vous tourner vers Monsieur Garnier, qui malheureusement n'était pas là ce soir-là, et le “ je suis d'accord ” que vous aviez dit — c'est pas souvent qu'on est d'accord sur un tel point tous les deux — est devenu “ je suis sensible à votre remarque qui donne lieu à une discussion depuis la restructuration du réseau ”.

Lorsque nous allons avoir une discussion, Monsieur Garnier et moi, je ne pourrais même pas m'appuyer sur le “ je suis d'accord ” et il me dira “ mais ne faites pas dire à Monsieur le Maire ce qu'il n'a jamais dit ” ! Il n'était pas là, et, si il lit le rapport, il voit pas qu'on avait au moins, qu'on était tombés d'accord tous les deux sur cette nécessité. Donc, il y a quand même un peu trop de transformations dans ce compte rendu. Alors, on aura peut-être tout à l'heure, dans les décisions, l'occasion de reparler de ça, compte tenu de vos décisions, mais en conséquence — ce sont deux petits trucs de rien du tout, mais y'en a d'autres, dedans — et, en conséquence, notre groupe, pour ce soir, s'abstiendra sur ce compte rendu. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Philippon. Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Oui, bon. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et les Conseillers. Pour les mêmes raisons que celles évoquées lors du dernier Conseil municipal, nous voterons contre ce compte rendu, ayant constaté aussi, un certain nombre de transformations, et ayant eu un refus, d'une copie des enregistrements audio. Voilà.

D'ailleurs, à ce sujet, contrairement à la proposition informelle qui nous a été faite, nous ne demandons pas des traitements spécifiques pour le groupe MoDem. Merci. »

Monsieur le Maire : « Alors, un compte rendu a pour objet d'être bien sûr approuvé, si possible par tout le monde, puisque cela ensuite doit constituer un document qui fasse foi. Donc, à mon sens, il faut que toutes celles et tous ceux qui prennent la parole, pour ce qu'ils ont dit bien sûr — on va pas corriger ce qui a été dit par le voisin ! —, mais toutes celles et tous ceux qui ont pris la parole doivent avoir la possibilité, dans un délai de quelques jours, limité dans le temps, bien sûr ! d'apporter les corrections qu'ils souhaitent apporter à leurs propos. Mais je suis d'accord ! Je suis d'accord avec vous, Monsieur Philippon. C'est un droit inaliénable, lorsque quelqu'un prend la parole, il a le droit le plus absolu, d'être respecté dans ses propos, en tout cas dans ce qu'il pense, lui, profondément, avoir dit.

La question qu'il nous faut trancher, c'est que nous avons pris une décision. Parce que les comptes rendus, c'est toujours très long . C'est pour cette raison d'ailleurs... Nos services ne sont pas outillés pour, les décryptages ou en tout cas, au sens professionnel du terme, et c'est pour cette raison qu'ici comme ailleurs, dans la plupart des cas, les municipalités confient cela à des sociétés spécialisées.

Simplement, il nous faut trancher entre le délai et la validité des propos. En d'autres termes, si nous demandons, et surtout, si nous exigeons de la société qu'elle fasse encore plus attention à ce qui est transcrit, d'une part, dans un premier temps, ensuite, que nous laissions un délai de trois jours, mettons — je sais pas, je suppose : je dis trois jours, ça peut être quatre, ça peut être deux — en tout cas un délai, bien sûr, limité dans le temps à celles à ceux qui ont pris la parole, avec une date butoir — s'ils n'interviennent pas dans ce délai- là, tant pis pour eux, tant pis pour nous — et ensuite, les corrections qui doivent être apportées pour être envoyées, je crains fort que, le délai de trois semaines, qui avait été arrêté je crois il y a deux à trois mois entre nous est... nous ne sommes pas au service de l'Assemblée ni à celui du Sénat. Donc, là, je demanderai que des délais supplémentaires soient apportés.

En fait, l'important, voyez-vous, c'est que ce soit un texte qui fasse foi pour tout le monde, qui soit incontesté. Ce soir, on prend acte de votre désaccord, mais il faut que ce soit absolument exceptionnel ! On ne peut pas faire en sorte que des textes soient contestés : on le comprend bien. Même s'il y a des corrections qui seraient apportées, moi je suis prêt à surseoir à l'adoption de ce compte rendu pour qu'on ne l'adopte que la fois d'après. Moi, ce qui me semble important, c'est que ce document fasse foi : je le répète. Même s'il doit s'agir de prendre en fait quelques semaines de plus, et très concrètement, par exemple, que ce compte rendu de la séance du 19 décembre, dans le schéma que je viens de tracer rapidement, eh bien, nous l'adoptons finalement à la fin au Conseil municipal du mois de février !

Voilà ! C'est ça qui me paraît important. C'est pas tellement qu'on mette un mois ou deux mois pour l'adopter : c'est que le document soit incontestable. Voilà ! telle est ma thèse.

Et si nous demandons cela tous ensemble, il faut que bien évidemment cette démarche soit, comment comment dirais-je, respectée, que les corrections puissent être apportées, et que, à quelques remarques finales près qui auraient pu être oubliées, et bien le document soit accepté par tout le monde. Oui, Monsieur Philippon : je vous donne la parole. »

Monsieur Philippon : « Oui, Monsieur le Maire. C'est vrai que vous aviez pris l'engagement de faire accélérer la remise de ces comptes rendus. Cet engagement a été respecté : et nous vous en remercions. Mais, par contre, ce qu'on comprend pas, c'est que, nos propos sont enregistrés ; pourquoi aller rechanger la tournure des phrases ou supprimer des mots ? qu'on corrige une faute de français, à la rigueur ; tout le monde peut en faire ; tout le monde n'a pas le verbe poétique comme notre collègue Monsieur Wolking, si je puis dire en toute amitié ! Mais quand on a prononcé une phrase, on l'a prononcée ! Quand on a prononcé un mot, on l'a prononcé ! Alors, pourquoi changer les tournures de phrases, voire en supprimer ? »

Monsieur le Maire : « Si, la... comment dirais-je, la société croit bien faire à modifier telle, comme vous dites, telle ou telle tournure de phrases, ou tel ou tel passage on peut lui demander, on doit lui demander, en définitive, qu'elle transcrive littéralement, même si c'est du mauvais français oral, quitte à ce que l'auteur, ensuite, modifie, et corrige, même si, donc, c'est du mauvais français, on peut demander à la société, surtout de respecter littéralement ce qui a été dit par les uns et les autres ! À eux, à elles, ayant à charge d'apporter les modifications nécessaires.

Moi, je ne peux pas mieux vous dire. La seule prudence qu'il faut avoir, c'est quand même sur les délais, parce que si on laisse la société faire son travail, je ne sais pas combien faut-il de délai minimum ; je me tourne vers l'administration : il faut quand même quinze jours, trois semaines ?

Donc, quinze jours. Quinze jours. Après, vous avez donc, quinze jours de réalisation par la société en question. Après, on peut laisser trois, quatre jours, s'entendre à celles et ceux qui ont pris la parole, avec une date butoir, je le répète, peut-être pouvons-nous parvenir à faire en sorte que le compte rendu de la séance précédente soit tout de même adopté à la séance du Conseil municipal suivant. »

Monsieur Philippon : « C'est possible. »

Monsieur le Maire : « Ça, c'est possible : bon ! Eh bien ! alors, si c'est possible je ne vais pas être plus exigeant qu'on ne peut l'être. Alors, je ne sais plus. Monsieur Stefanyszyn avait demandé la parole, je crois ? et ensuite, à nouveau, Monsieur Philippon. »

Monsieur Stefanyszyn : « Oui, merci, Monsieur le Maire. En fait, c'est tout à fait souhaitable et nous vous remercions de faire cette proposition. Je pense qu'elle va dans le bon sens.

Effectivement, repousser d'un mois l'adoption du Conseil du 19 ne pose pas de problème de principe. Sur votre proposition, d'un point de vue purement factuel, j'imagine que vous comprendrez aisément qu'une discussion de trois heures, sauf à savoir prendre en sténo, c'est pas possible de se rappeler de tout ce qu'on a dit. Ce qui en fait foi, c'est l'enregistrement audio.

Donc, on avait demandé, la possibilité d'avoir cette copie, parce que, finalement, comme vous le disiez justement, on pouvait la faire nous-mêmes !

Nous, on tient pas à faire une copie de quelque chose qui est fait de qualité, par des gens de qualité, sur du matériel de qualité ! Alors, si on regarde bien la décision du maire concernant le contrat avec la société Editelor, et si j'ai bien cru comprendre, y a du texte brut, et ensuite, y a du texte exhaustif remanié, corrigé, etc. Dans un cas comme dans l'autre, y a pas de coût supplémentaire !

C'est un système sur carte flash : il est téléchargé sur FTP pour le prestataire. Donc, au moment où il est téléchargé sur FTP, rien ne s'oppose, sur le principe, sauf si je me trompe, à ce que le fichier soit gravé sur un CD. Voilà... »

Monsieur le Maire : « J'ai, tout à l'heure, bien précisé que nous allons demander, exiger de la société qu'elle fasse une transcription littérale. »

Monsieur Stefanyszyn : « Parfait. »

Monsieur le Maire : « Même s'il y a des répétitions de conjonction de coordination, même si les subjonctifs sont oubliés au passage, ensuite, à charge à Monsieur Stefanyszyn, de changer sa prose orale, entre un art oratoire à la Chateaubriand. Monsieur Philippon. »

Monsieur Philippon : « Et, justement, pour ce contrat, là, avec la société Editelor, j'ai sorti sur internet leur exemple, exemple d'exhaustif minute et exemple d'exhaustif remanié. Et quand on lit le texte, leur exemple d'exhaustif remanié, il est très bien ! Ils ont arrangé le français ; ils ont tourné.

Donc, c'est peut-être une des dernières fois qu'on a cette discussion, puisqu'à partir de maintenant, ils vont le faire ! Et dans le contrat qu'a été passé, je sais pas si vous pouvez changer, mais on peut pas leur demander de faire ce qu'ils appellent de l'exhaustif minute, alors que le contrat a été signé pour de l'exhaustif remanié.

Et les délais... ils vont être raccourcis, excusez-moi, mais, ils vont être raccourcis par rapport à ce que vous disiez, puisque j'ai vu il y avait des dates. Lla commune doit envoyer en tels délais qui doivent retourner, etc. Donc, on devrait l'avoir au maximum tel qu'on l'a aujourd'hui. Mais un exemple d'exhaustif remanié ça irait, puisque on a là, un modèle et c'est tout à fait correct, ce remaniement. C'est simplement les tournures de phrases, mais tous les mots y sont, sauf les " euh ", sauf les " bah ", sauf... »

Monsieur le Maire : « Ce que je disais, donc, il y a un instant, c'est de l'exhaustif remanié. C'est ça ? »

Monsieur Philippon : « Remanié ; c'est ça. »

Monsieur le Maire : « Très bien. »

Monsieur Philippon : « C'est le contrat qui a été signé d'ailleurs. »

Monsieur le Maire : « Eh bien on va faire comme ça !

Alors, pour ce qui est du compte rendu du 19 décembre, nous reportons son adoption au prochain Conseil municipal pour que vous ayez le temps d'apporter les corrections à vos propos.

D'accord ?

Enfin, quand je dis... pas simplement ceux de Monsieur Stefanyszyn, pas ceux de Monsieur, Philippon, mais également, tous ceux et toutes celles qui ont pris la parole. Oui, Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Merci, Monsieur Planchou. Dans cette perspective, et pour démarrer correctement, donc, ce sujet qui ne soit... n'ait pu lieu d'être, est-ce qu'il est possible, pour nous permettre, rétrospectivement, d'entendre, au moins d'avoir la version brute, pour la comparer ? »
Monsieur le Maire : « Mais moi, je veux bien. Mais, enfin, je veux dire, vous avez tout le loisir quand même d'apporter... si vous voulez.»

Monsieur Stefanyszyn : « Le temps, là, joue le temps peut-être ! »

Monsieur le Maire : « Moi, ce que je ne voudrais pas, c'est par rapport aux agents, les contraindre à des manipulations, bon. Sauf que l'on aura l'occasion d'en reparler, peut-être, Monsieur Stefanyszyn, sur d'autres sujets! Voilà mais pas pour la suite ! pas à chaque fois ! Non, mais vous êtes quand même conscients de ce que vous avez dit ! Vous n'êtes pas en état d'ébriété ou en état second ? Je veux dire par là que vous êtes conscient de vos propos ! »

Monsieur Stefanyszyn : « Je suggère que ça soit reporté in extenso dans le procès-verbal, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Comment ? »

Monsieur Stefanyszyn : « Je suggère que ce propos soit reporté in extenso dans le procès-verbal. »

Monsieur le Maire : « Ah, mais il sera reporté ! avec point d'interrogation.»

Monsieur Stefanyszyn : « Alors, dans ce cas-là, il va falloir que je vous réponde quelque chose ! Avouez que ça n'a pas d'intérêt. »

Monsieur le Maire : « Non, non, mais, très, très sérieusement. Très sérieusement. Vous... on est, si c'est de l'exhaustif remanié, comme vient de le dire Monsieur Philippon... »

Monsieur Stefanyszyn : « Nous sommes d'accord ! Nous parlions de celui du 19 ! »

Monsieur le Maire : « Ah, oui ! pour faire la vérification au cas où. »

Monsieur Stefanyszyn : « Voilà. Exceptionnellement, pour celui du 19 ! Dans la mesure où le document Word existe en brut et l'enregistrement audio est fait en FTP maintenant, donc...»

Monsieur le Maire : « D'accord. Nous en convenons. »

Monsieur Stefanyszyn : « Merci ! »

Monsieur le Maire : « Voilà... Donc report de l'adoption de ce compte rendu, ce qui me permet d'aborder, si vous le permettez, le premier point à l'ordre du jour : le changement de sectorisation scolaire et je donne pour ce faire la parole à Madame Lafuente. »

POINT 1 – CARTE SCOLAIRE : CHANGEMENT DE SECTORISATION

Madame Lafuente : « Il s'agit, comme tous les ans, donc, nous avons travaillé sur les effectifs prévisionnels de l'année qui va venir, en ce qui concerne, donc, les écoles primaires : les écoles maternelles comme les écoles élémentaires.

Donc, après avoir travaillé sur les prévisions des effectifs, nous avons constaté un certain nombre de points. Nous avons constaté qu'il y avait une forte hausse de la natalité dans le centre-ville et essentiellement dans le quartier de l'Aulnoy. Ensuite, donc, nous sommes..avons constaté que les enfants ne pourraient pas tous aller sur l'école des Tournelles, comme sur l'école du Parc. Donc, nous avons fait des propositions pour déplacer certaines rues, pour que le secteur, donc les enfants qui sont sur certaines rues de certains secteurs, soit rattaché à une autre école.

Ainsi, afin d'éviter qu'il y ait une classe supplémentaire tous les ans aux Tournelles, et bien nous avons été contraints de réfléchir et de faire des propositions " effet tiroir ", comme on dit. C'est-à-dire qu'on a déplacé certaines rues — simplement, certaines rues — sur le secteur des Arcades ; d'autres rues... donc, des Arcades de Curie, donc, aux Arcades, et de Tournelles à Curie. Donc, je vous donne quelques précisions.

On a réfléchi également à ce que les parents ne fassent pas des déplacements inconsidérables dans la ville. Et donc, après un travail, sur plan, nous avons... nous proposons des mesures qui ont été validées par Monsieur l'Inspecteur.

Nous proposons donc :

- Que rues de Curie, certaines rues de Curie soient déplacées vers les Arcades: les rues de Chelleen, Verger, Château Gaillard, Pierrard, Denis Pestat, Gabriel de Mortillet, et l'allée du Mégissier, donc, ces rues-là, les enfants qui devraient... devaient autrefois aller sur Curie, iraient dorénavant sur les Arcades. Je vous précise que tous les enfants qui sont inscrits actuellement ne vont pas changer d'école, même s'ils se trouvent dans ces rues. Ceci est valable pour les nouveaux enfants, sachant qu'il y a déjà des enfants qui ont leurs frères ou leurs soeurs donc . La règle de la fratrie est bien sûr respectée et continue cela et qu'ça c'est est valable uniquement pour les nouveaux enfants et les nouveaux habitants.

Par ailleurs , il y a également donc, une proposition, donc ceci . Elle correspond à dix enfants... oui, le résultat, c'est dix enfants en moins pour Curie maternelle et dix enfants de plus pour Arcades maternelle. Donc, là, pour l'instant, d'après les prévisions : ce n'est pas quelque chose de certain d'après les prévisions. Ceci toucherait dix enfants. Cette mesure toucherait dix enfants.

Ensuite, il est proposé de déplacer les rues suivantes, donc, des Tournelles vers l'école Curie. Donc, il s'agit de la rue Félix Buchin, Georges Trappletti, Maurice Abbès, et l'avenue François Mitterrand jusqu'au numéro 38.

Ceci correspond à peu près à trente enfants qui iraient donc sur Curie et non pas sur les Tournelles, à la rentrée. Donc Ceci correspond au quartier Curie vers les Arcades, et des Tournelles vers Curie.

Ensuite, il s'agit de déplacer, il s'agit de l'école du Parc. Donc, de déplacer des écoles ...les rues qui étaient sur les écoles du Parc vers Fournier. Donc, vous avez certaines rues comme Albert Caillou, les Abbesses, Général Leclerc, Jehan de Chelles et la Résistance. Et ceci, cette mesure concernerait quatre enfants, toujours d'après les prévisions.

Pourquoi...Donc, il reste l'école donc du Parc vers Bickart. Nous avons donc fait ces propositions, parce que dans les écoles origine... enfin les écoles qui étaient les secteurs d'origine, il n'y a plus de locaux et plus assez de places donc . Les rues suivantes du Parc, là encore donc, seraient déplacées vers Bickart, parce qu'à Bickart, il reste de la place. Donc, vous avez la liste : Étienne Bourgeois, Tilleuls, Bichette, Anne, Guérin, Auberville, Résistance côté pair et René Sallé.

Ceci, donc implique et toucherait douze enfants donc sur ce secteur.

Il est proposé également de regrouper les rues des secteurs Bickart 1 maternelle et Bickart 2 sur le même secteur. C'est une proposition donc de l'inspecteur à laquelle donc nous pensons qu'il est intéressant également de travailler dans ce sens. Voilà !

Toutes ces mesures donc impliquent également une étude qui est prévue pour l'agrandissement de Curie. Et un groupe de travail va se réunir pour étudier de façon très fine la démographie en ce qui concerne le centre-ville. Puisque nous nous sommes aperçus que il faut que qu'il faut nous essayons de diriger au mieux les nouveaux enfants et les nouvelles naissances trois ans après. Voilà.

Toutes ces propositions ont été validées par l'inspecteur et par la commission vie scolaire. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame l'Adjointe. Qui demande la parole ? Monsieur Ferrer. Je vous la donne. »

Monsieur Ferrer : « Oui, Monsieur le Maire, bonsoir, mes chers collègues, simplement une petite intervention pour indiquer le sens de notre vote. Alors, il y a eu un petit peu de débats dans notre groupe aussi. On pensait, au départ, s'abstenir ; compte tenu de la cohérence de ce qu'a soutenu Madame Lafuente, il nous apparaît quand même opportun d'être d'accord.

Donc, ça sera un oui, un petit oui, mais un oui quand même. Et un petit oui, parce que, quand même, basé sur de la prévision et que ça mérite d'être vérifié au final. Mais, donc, notre groupe votera pour. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Ce sont des De toute façon, les petits ouis qui s'ajoutent aux petits oui ça fait des grands oui hein !

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ?

Qui est contre cette re-sectorisation ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ?

L'ensemble des groupes du Conseil municipal, donc, à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

POINT 2 – TRANSPORTS SCOLAIRES SPÉCIAUX

Madame Lafuente : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de renouveler donc des contrats qui sont établis par la DDE et par le STIF pour des enfants qui sont dans des classes spécialisées, les classes UPI, donc des unités pédagogiques d'insertion, des CLIS, des classes d'intégration scolaire, pour des enfants qui doivent se rendre dans d'autres établissements que ceux de Chelles ou à l'inver.. ou éventuellement à Chelles. Donc, il s'agit comme tous les ans donc de renouveler trois contrats passés avec les sociétés dont vous avez les coordonnées. »

Monsieur le Maire : « Merci à nouveau.. Pas de remarques ? Approbation générale ? Je suppose ? Je vous remercie encore.

POINT 3 – VIDEOPROTECTION : ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur Synowiecki : « Oui. Alors, évidemment, il faut que je me méfie parce que, je ne suis pas Chateaubriand, comme disait Monsieur le Maire, mais au fond, nul ne sait ce que disait Chateaubriand, sinon par ses écrits, et on ignore comment il parlait. Alors, je vais tenter de faire en sorte, quand même, d'être à peu près clair pour que, ensuite, on puisse me lire après coup. Alors, je m'excuse — ou plutôt je prie les gens de m'excuser — pour ceux qui ont entendu au moins deux ou trois fois mon exposé concernant la vidéosurveillance. Je vais.. je vais recommencer.

Alors, sachez que, lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons voté le principe de la protection de certains bâtiments communaux, qui avaient été l'objet de différents cambriolages ou de dégradations. Et d'ailleurs, emporté par la discussion, je me souviens qu'à l'époque, Monsieur Monsieur Pipard qui n'est pas là et qui me rappelait à quel point j'étais un apprenti, et c'était vrai, ce soir-là, puisque j'ai complètement oublié de faire nommer les membres qui devaient faire partie de la.. du comité d'éthique. Et donc, ce soir, je me rattrape puisque j'ai accompli quelques progrès, et, donc, je propose, je propose donc qu'il y ait un représentant par groupe, puisqu'il y avait cinq personnes dans ce comité d'éthique, et donc qu'il y ait, un représentant, donc, pour le groupe socialiste et apparentés, un représentant pour le groupe Verts, un représentant pour le groupe communiste, un représentant pour le groupe de l'UMP et un représentant pour le groupe du MoDem. Ce qui paraît équilibré ; Monsieur le Maire en était d'accord. Donc, il faudra, sans aucun doute, que vous nous communiquiez les noms, afin que la chose puisse être officialisée.

Deuxième temps. Après avoir voté cela et avoir longuement réfléchi aux problèmes qui pouvaient se poser en ville, en avoir, débattu avec Monsieur le Commissaire principal — maintenant, Commissaire Divisionnaire ; je vous l'apprends ! — avec Monsieur le Sous-préfet, après avoir écrit à Monsieur le Préfet et obtenu quelques réponses, il nous a été, conseillé, vivement, d'implanter un système de vidéosurveillance, dans un quartier bien déterminé : celui de la gare, de la gare routière et peut-être d'une partie du parc du Souvenir.

Alors, pour quelles raisons ? Les officiers de police, qui ont eu l'occasion de prendre la parole devant nous, soit au bureau municipal, soit lors de la commission Sécurité, ont mis l'accent, non pas sur le fait que la vidéoprotection allait faire en sorte que la délinquance allait chuter. Non ! ils ne disent pas cela.

Ils disent simplement que la vidéoprotection ou vidéosurveillance, — au passage, j'insiste toujours le glissement sémantique. Il y a quelque temps, on parlait de vidéosurveillance ; maintenant, on parle de vidéoprotection, c'est important. D'ailleurs, c'est bien souligné dans un rapport sénatorial du mois de décembre. Il semblerait que la vidéoprotection soit véritablement entrée dans le vécu des gens. Les officiers de police, disais-je, nous faisaient remarquer que les images qu'ils pourraient détenir leur permettraient d'établir plus facilement la preuve, devant les tribunaux, qui réclament très, très souvent des images pour pouvoir confondre ceux qui se sont livrés à des délits, et donc, une fois que nous les avons entendus, nous nous sommes posés la question de la faisabilité. Et c'est ce qui vous est proposé ce soir.

Pour l'instant, il n'est pas question de me demander — parce que je m'attends toujours à cela, et je l'ai toujours dit — quel type de caméra, selon quel angle, avec quel système, qui surveillera ?.

De tout cela, je ne vous parlerai pas, puisque de toute façon, je n'en sais rien !

Mais il s'agit pour nous, de voter la faisabilité, c'est-à-dire la définition du périmètre, selon quel critère, avec quels intervenants, etc.

Voilà ce que nous vous proposons, ce soir, en sachant que la commission Sécurité a eu l'occasion d'entendre tous les arguments qui pouvaient être développés. Il n'y a pas eu d'objections particulières.

Je dirais même que l'écoute a été particulièrement attentive, que les gens qui étaient présents prenaient des notes et interrogeaient régulièrement l'intervenant qui était là.

Alors, maintenant, je vous demande de vous prononcer sur l'étude de faisabilité. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Synowiecki. Y a-t-il, donc, des demandes d'intervention ? »

Madame Netthavongs : « Oui »

Monsieur le Maire : « Oui, Madame Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe est très satisfait. Satisfait que la majorité, soit passée de la vidéoalarme à la vidéoprotection. Ce que l'on peut simplement déplorer, c'est que cette idée ne semble pas venir de vous-mêmes, mais que vous auriez été fortement influencés par Monsieur le Préfet et les commissaires de Chelles. Si je reprends ce qui a été dit, lors de la commission Sécurité, la violence urbaine est peut-être moindre qu'ailleurs à Chelles, mais la délinquance est extrêmement forte à Chelles. Et que il m'apparaît quelque peu...

Je regrette que vous n'ayez pas pris la mesure de la délinquance à Chelles et que ce soit Monsieur le Préfet et le commissariat de Chelles qui aient fortement incité à mettre en place ce système de vidéoprotection.

Notre groupe, bien évidemment, va voter cette délibération, puisque nous avons toujours été pour la vidéoprotection, pour les diverses raisons que nous avons évoquées lors de la commission Sécurité, à savoir que ça peut dissuader les infractions, permettre à la justice et à la police d'élucider, donc, certaines affaires.

Ce que l'on peut déplorer, c'est que cette étude ne porte que sur le secteur de la gare ; on aurait aimé que ce secteur soit plus élargi, et notamment, par exemple, au niveau du parking de la piscine de Chelles. Vous savez très bien qu'il y a à peu près un mois ou deux mois, quinze voitures ont été vandalisées un dimanche...

Ensuite nous avons évoqué, lors de la commission Sécurité, le fait que les images étaient collectées par le CSU, le centre — pour ceux qui n'étaient pas à la commission —, donc, le CSU,

c'est le centre de supervision urbaine, notre groupe souhaiterait que les images collectées, donc, soient envoyées, non seulement vers la police nationale, mais également vers la police municipale, même si, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 24 octobre 2008, vous avez déclaré que la police municipale, ce ne sont pas des policiers.

Voilà. »

Monsieur le Maire : « Bon... ce qui est vrai d'ailleurs... ce qui est vrai au sens du terme. »

Monsieur Synowiecki : « Pour reprendre vos arguments. Moi, je me félicite, au fond, que vous votiez, cette délibération. Quand vous dites qu'il a fallu que Monsieur le Préfet ou Monsieur le Commissaire nous feraient... fassent prendre conscience et, nous forcent un peu la main, je trouve que vous exagérez, parce que ça fait un certain temps que je dialogue avec ces personnes, et puis, n'étant pas plus sot qu'un autre et étant capable, souvent, d'apprécier une situation, il m'arrive d'avoir quelque idée, indépendamment de celle de Monsieur Deutscher, que j'apprécie énormément et avec lequel j'ai souvent des conversations intéressantes ou avec Monsieur le Préfet. Voilà. Mais bon, vous avez le droit de penser cela.

Ensuite, quant à l'extension de la vidéoprotection, vous savez, pour l'instant, c'est le quartier qui pose le plus de soucis. Et très clairement, le commandant et le commissaire vous diraient ou vous rediraient que, dans l'ensemble, les faits de la criminalité à Chelles, les délits, malgré tout, sont nettement moins nombreux que dans d'autres villes avoisinantes, qu'ensuite l'année 2008, et il vous l'a dit, a été particulièrement intéressante, que le taux d'élucidation est de l'ordre de 40 % bien sûr, que, plutôt, la criminalité est en baisse à Chelles, mais qu'il y a un point, névralgique, sensible : c'est celui de la gare.

Et pour une raison simple : c'est qu'il passe là entre 20 000 et 30 000 personnes par jour, matin et soir, et que les individus se fondent dans la masse, en profitent. Pour eux, c'est beaucoup plus facile pour pouvoir agresser puis disparaître ; ils ont à proximité des transports (cars, trains), Et c'est donc en priorité là qu'il faut faire porter, je dirais, nos efforts.

Ensuite, sans aucun doute, faudrait-il envisager un système, au niveau de la communauté d'agglomération. Car, vous avez bien entendu ce que disait le commandant. La ville de Vaires s'apprête à faire la même chose au niveau de la gare, et peut-être pourrions-nous avoir une salle commune, ce qui, réduirait, je dirais, les frais. Puisque de toute façon, la ville de Vaires, comme la ville de Chelles, dépendent du même commissariat. Et pour en discuter il y a peu avec mon collègue Garnier, qui lui s'occupe plus particulièrement, je dirais, des transports, au niveau de la communauté, il me disait qu'il y avait également un projet au niveau de la gare routière et que, peut-être, nous pourrions, obtenir là des subventions de la part du STIF. Sous toute réserve, bien entendu. Donc, il pourrait y avoir une subvention d'État, puisque, vous savez que, au moins l'étude de faisabilité est financée à 50 %, qu'ensuite, le dossier constitué peut permettre d'obtenir une subvention pour l'investissement, mais si par hasard, il y avait la possibilité — je dis bien, si par hasard, parce que rien n'est garanti — d'avoir une subvention supplémentaire par le STIF, ce serait une excellente occasion pour nous. Et puis, très sincèrement, nous ne sommes pas favorables à l'implantation de caméras dans tout Chelles. Non. Il y a des endroits qui sont à protéger : oui, mais il est pas question de faire de cette ville, une ville "big brother". Non. »

Monsieur le Maire : « Oui... Il est très important de bien souligner les points qui ont été présentés par Christian Synowiecki. C'est parce que nous sommes là, sur un lieu spécifique, au sens où le public délinquant est généralement un public qui vient, de communes, , qui ne sont pas donc, celle de Chelles, et que ce sont des publics qui utilisent le RER ou le train pour aller et venir. Et que tout est calculé en fonction de cela. Donc, c'est un territoire ; c'est pour cela que nous admettons, de la même façon qu'on peut l'admettre par rapport à des équipements. Nous sommes là dans une aire géographique très particulière, très spécifique, avec un public captif. Qui ne va pas s'égailler, comme il pourrait le faire dans d'autres circonstances, dans d'autres endroits de la ville, où si vous installez un dispositif fixe, vous pouvez avoir la délinquance qui se déplace dans le quartier voisin, ou plus loin. Là, ce n'est pas le cas. C'est ce qui faisait la force de la démonstration de Monsieur le Sous-préfet et de Monsieur le Commissaire. Qui ont toujours défendu, non pas l'idée que la vidéosurveillance ou la vidéoprotection — on l'appellera comme on voudra !, ça revient au même — que, cette, ce dispositif pourrait contribuer à abaisser la délinquance. Ils sont, eux, convaincus que, ça n'a pas d'effets majeurs, dans, justement, le traitement de la délinquance. Par contre, ça a un effet majeur — ce qui leur apparaît comme très important — dans l'aide à l'enquête, comme le soulignait Monsieur Synowiecki. Ça n'a pas d'effet majeur ! puisqu'on pourrait me dire, mais il y a beaucoup plus de dispositifs, privés et publics, dans ce pays depuis dix ans, et, à ce que je sache, il y a au moins autant d'agressions, sinon plus. Voilà... alors, on pourra me retourner — je sais bien, l'argument est spécieux —, parce qu'on va me dire “ mais si on n'avait pas installé ces dispositifs, la délinquance pourrait être beaucoup plus grave ! ” C'est vrai, peut-être, je ne sais pas. En tout cas, je vous rapporte les propos des policiers, comme de Monsieur le Sous-préfet, quand ils nous ont présenté, cet objectif ; c'était dans le but d'aider, justement, les policiers dans leur enquête, comme le précisait, le soulignait il y a un instant Christian Synowiecki. Voilà. Monsieur Mouly, vous avez demandé la parole : je vous la donne. »

Monsieur Mouly : « Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voudrais, indiquer que, bien sûr le droit à la sécurité, à la tranquillité publique est un droit fondamental, inaliénable, de notre République qui doit donc s'exercer sur tout le territoire, et donc y compris sur notre ville, et tous nos concitoyens doivent bien sûr pouvoir en bénéficier. Il n'y a pas, dans cette assemblée, des élus qui seraient plus ou moins attachés, à ce droit. c'est un droit qui, dans notre République est, assumé par l'État, par la police nationale en l'occurrence, et, il ne vous aura pas échappé que, il y a eu une première entorse, depuis quelques années, avec la généralisation des polices municipales, qui ont leur utilité par ailleurs et on peut bien sûr en discuter, mais que cette généralisation des polices municipales aura été très utile pour justifier de baisses régulières d'effectifs et donc, dans la police nationale, et donc de servir utilement, les dégraissages qui sont en vogue, au plus haut niveau, de notre République en ce moment.

Le réseau de vidéosurveillance, qui nous est proposé, comme il l'a été rappelé par Christian Synowiecki avec une certaine insistance, par les autorités de l'État, par Monsieur le Préfet, ce réseau de vidéosurveillance constitue une étape supplémentaire, qui va, dans ce sens, puisque ce qui nous est proposé, dans un premier temps, c'est de financer, de cofinancer, donc une subvention, pour cofinancer une étude de faisabilité. A ma connaissance, mais peut-être que l'on me contredira, je crois comprendre que le réseau en lui-même — c'est-à-dire son déploiement, des dispositifs importants, coûteux, son entretien, son utilisation —, de tout cela, il n'est pas question que, la puissance publique,

l'État soit, je dirais, prenne des engagements là-dessus. A priori, ce sont encore des éléments qui vont peser sur le budget des communes, qui sont déjà par ailleurs fort malmenées : il y a la crise financière, il y a une détresse sociale, dont on voit bien qu'elle monte. Je parlais des coûts, justement, on parlait police municipale, il y a, je crois, une trentaine de postes aujourd'hui qui sont financés rien que par la ville de Chelles pour la sécurité. Donc, on voit bien que là, c'est encore une étape supplémentaire.

C'est la première remarque.

Moi, je veux bien écouter toutes les propositions, justement, pour faire valoir ce droit inaliénable à la sécurité de nos concitoyens, mais par rapport au dispositif, j'ai un certain nombre de doutes — quand je dis “ je ”, je m'exprime, vous l'avez compris au nom du groupe communiste — sur l'utilité même, de ce dispositif. Monsieur le Maire disait à l'instant : à priori, ce dispositif n'est pas d'une grande utilité pour prévenir, mais on peut penser qu'il aurait une utilité pour identifier, pour augmenter le taux d'élucidation, puisque c'est le terme, en vigueur. Par rapport à cela, il y a très peu d'éléments ; aujourd'hui, en France, il y a peu d'études véritablement sérieuses. Il y a une étude très sérieuse qui a été menée en Angleterre, par nos voisins et amis britanniques, qui ont, eux, depuis 1990, eu un usage très important de ces dispositifs de vidéosurveillance, en déployant, sur leur territoire, donc un grand nombre de caméras. Le bilan qu'il tire, le gouvernement, là-bas il est capable de faire une analyse critique du justement de ce qu'il engage, le gouvernement britannique a réalisé cette enquête, et aujourd'hui est très circonspect sur les résultats réels, l'effectivité réelle de ces dispositifs. Je prends un exemple. À Londres, aujourd'hui, 65 000 caméras sont déployées, sur la ville de Londres, et l'étude indique que le taux d'élucidation des vols sur la voie publique — et en l'occurrence quand on nous parle de ce qui se passe, par exemple dans le territoire indiqué, c'est-à-dire la gare routière, etc., c'est essentiellement ce type de délits qui sont... voilà...qu'on souhaiterait voir réduits — le taux d'élucidation avec ces 65 000 caméras, a été augmenté de 3 % ! Alors, je ne sais pas si vous jugez que ces 3 %, c'est un résultat extrêmement significatif ; moi, je juge que c'est un résultat qui est extrêmement faible.

Sur l'utilité encore. Là aussi, je le redis, y a pas d'étude extrêmement sérieuse, mais il y a des gens, quand on se renseigne un peu qui indiquent — et c'est l'évidence même ; c'est le bon sens — quand on installe un dispositif de vidéo surveillance à un endroit, la délinquance, elle se déplace ! et c'est bien naturel ! et c'est bien naturel ! voilà. Est-ce qu'elle disparaît pour autant ? Les causes de cette délinquance, elles sont profondes. C'est sont elles qui sont à traiter, et donc, cette délinquance, elle se déplace dans des lieux qui sont évidemment moins surveillés. Alors, sauf à considérer qu'il faut mettre — peut-être Madame Netthavongs est tentée de nous engager sur cette voie ! — mais sauf à mettre des caméras derrière chaque Chellois, je pense qu'on sera également à Chelles confronté à cette question de déplacement de la délinquance.

Enfin, moi, je prends le train, comme beaucoup d'entre vous, tous les jours, tous les soirs. Moi, j'ai constaté qu'il y avait une dégradation de l'ambiance, je vais dire, sur la gare routière, et aux abords immédiats. Mais ce sont essentiellement — beaucoup, en tout cas — beaucoup d'actes d'incivilité, des agressions verbales : demandes de cigarettes insistantes, injures, etc. Des incivilités qu'un dispositif de vidéosurveillance ne combattra, pas du tout !

C'est un gadget... technologique. Alors, pourquoi, est-ce qu'il y a tant d'insistance pour déployer ce dispositif ?

A part éventuellement pour les vendeurs de caméras, parce que je pense qu'évidemment pour eux, c'est un marché, sans doute juteux ! Moi, je pense que sur.. j'ai dit tout à l'heure que les polices municipales avaient été utilisées de manière opportune, pour justifier des baisses d'effectifs dans la police nationale.

Je vous me rappelle que, Monsieur Sarkozy a annoncé 5 000 suppressions d'ici 2011 dans la police nationale ! 5 000 suppressions de postes ! Alors, on peut continuer à faire le fanfaron, sur la sécurité,!

Mais la réalité est là ! Et donc, la géné...cette insistance pour généraliser des dispositifs de vidéosurveillance partout, elle a cette explication qui est la réduction du nombre d'agents sur le terrain, effectivement. Et quand on sait que sur la circonscription — c'est-à-dire sur Chelles, Vaires, Brou, sur Villevaudé —, on a un maximum de 1 agent sur le terrain pour 10 000 habitants ! et qu'on vient, en même temps, nous dire aujourd'hui, qu'il faut mettre des caméras ! De qui se moque-t-on ? Alors l'utilité pour moi elle n'est pas démontrée et au fond on est quand même sur une question de société.

Une question de vision : quelle société on veut-on ? Moi, je veux une société... je veux regarder la réalité sociale de notre pays en face, et non pas la filmer. Moi, je veux une société, où on n'est pas, en permanence, vidéosurveillés, où on n'est pas en permanence profilés sur internet, où on n'est pas, biométrisés sous forme de passeport, où on n'est pas tracés par passe Navigo interposé, etc. Un policier, récemment, nous expliquait que de toute façon un peu plus de caméras, c'était pas grave, parce qu'on était déjà surveillés de partout ! Bon. Moi, c'est pas la société que je veux ; moi, je veux une société qui soit fondée sur l'esprit de responsabilité et les libertés publiques.

Voilà. Donc, pour toutes ces raisons, nous, le groupe communiste, appelle le Conseil municipal assez solennellement à bien réfléchir avant de mettre un petit doigt de plus dans ce genre d'engrenage. C'est une étude, l'étude qui nous est demandée, est une étude de faisabilité. J'avais indiqué, en bureau municipal, qu'une étude, sur l'utilité pouvait nous sembler éventuellement, une chose possible, parce que l'utilité, encore une fois là — je l'ai dit tout à l'heure —reste à démontrer. Moi, je vous demande de bien réfléchir avant de vous engager dans cette voie. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Mouly. Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Oui, Merci monsieur le Maire. Je reviens un instant sur la dénomination d'étude de faisabilité.

Pour bien comprendre : en fait il s'agit de construire un cahier des charges, qui va permettre de faire un chiffrage du coût de mise en oeuvre ? »

Monsieur Synowiecki : « La réponse est oui. »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord. »

Monsieur Synowiecki : « Il y a un cahier des charges, il y a une définition d'un périmètre, etc. »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord. »

Monsieur Synowiecki : « C'est cela, oui. »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord. Est-ce qu'on peut avoir une idée du coût de cette partie du projet ? »

Monsieur Synowiecki : « La réponse est non ! puisqu'on fait une étude de faisabilité, une fois que l'étude sera terminée, je vous donnerai le coût... »

Monsieur Stefanyszyn : « Non, je **ne** parle pas du coût de la mise en oeuvre ; je parle du coût de la phase initiale d'étude de faisabilité. C'est-à-dire, si c'est fait en interne, bon, il suffit de savoir que c'est fait avec les services de la mairie ; si vous faites appel à un prestataire, ça aura un coût ! »

Monsieur Synowiecki : « Non, on va travailler avec les services de l'État sur ce plan. »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord, donc avec un coût neutre pour la municipalité. »

Monsieur Synowiecki : « Un coût neutre... certainement pas, puisque l'État ne finance qu'à 50 %, comme je vous l'ai dit. Donc, il y aura 50 % pour la municipalité. Mais pour l'instant, j'ignore ce que sera... Ce que sera ce coût, puisqu'il dépendra, quand même, je dirais, de l'importance du développement du système. Il est bien évident que ça va varier en fonction... »

Monsieur Stefanyszyn : « Je, je, oui... pardon. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Synowiecki l'a bien dit au départ, nous demandons ce soir un accord de principe. C'est un accord de principe ! »

Monsieur Stefanyszyn : « Non, nous sommes d'accord : j'ai compris ! »

Monsieur le Maire : « Après, lorsqu'il y aura... comme d'ailleurs, lors de toute dépense, nous reviendrons devant le Conseil. »

Monsieur Stefanyszyn : « **Tout à fait**. Alors, j'ai peut-être mal formulé la question. En fait, dans un projet — nous sommes d'accord —, il y a, de toute façon, étude d'opportunité ou étude de faisabilité : c'est la phase initiale qui permet d'aller plus loin, de passer devant un prochain Conseil, après être passé, ... »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est ça ! »

Monsieur Stefanyszyn : « Voilà. Cette phase d'étude de faisabilité, la question est simple : c'est qui va faire cette partie, c'est-à-dire la faisabilité, avant de proposer au Conseil : », compte tenu des résultats de l'étude, nous avons demandé à tel et tel prestataire quelles étaient les solutions ».

c'est encore autre chose, ça. Je parle de ce cette phase initiale en amont, ce qui permettrait peut-être de remettre, un complément d'information à l'occasion d'un prochain débat. Mais, en tout cas, la question, elle est juste ça : c'est l'étude de la faisabilité en amont de projet, comme pour tous les projets, est-elle faite en interne ou en externe ? Si elle est faite en interne, les services municipaux sont disponibles avec... »

Monsieur le Maire : « Non, non, non. »

Monsieur Stefanyszyn : « Si elle est faite en externe, vous comprenez qu'il y a forcément un coût et la question est toute simple. C'est ça, voilà... S'il y a un coût, est-ce qu'on peut l'évaluer ? »

Monsieur le Maire : « Oui ! Lorsqu'il y aura le coût, on vous le présentera, puisque de toute façon, il faut l'approbation du Conseil municipal pour le financer. »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord, donc, vous nous demandez de voter sur le lancement d'une étude dont nous ne connaissons pas le coût. D'accord. »

Monsieur le Maire : « Un accord de principe avant d'aller plus loin. Monsieur Synowiecki. »

Monsieur Stefanyszyn : «Merci ».

Monsieur Synowiecki : « Oui... Alors, moi, par rapport à l'intervention de Frank Mouly j'avoue que je préférerais vivre dans un monde, je dirais, infiniment plus calme et plus agréable. Mais, j'ai fait quelque étude d'histoire, et depuis la plus haute antiquité, je puis dire que dans toutes les villes, quelles qu'elles soient ! quelles qu'elles soient, il y a eu des problèmes graves qui se sont posés. Il n'y a pas eu de période bénie jamais. Alors je sais que de temps en temps, on évoque les temps passés où la morale était différente, où les phénomènes de criminalité étaient autres. De nos jours, on vole les voitures : au XVIIIe, on volait les chevaux. Quand on sortait de l'opéra, on avait intérêt à avoir un porte-falot qui vous ramenait à la maison ; sinon, il y avait des rues qui étaient des véritables coupe-gorges et croyez-en quelqu'un qui a travaillé sur les archives du Châtelet. Donc, il n'y a jamais eu, jamais, véritablement de période, je dirais idéale. Et j'en rêve. D'ailleurs, c'est, je dirais, le rêve de tout pédagogue. C'est parvenir par l'éducation à faire en sorte que tous les maux de la société puissent disparaître. On en est loin ! Et de toute façon, avec les moyens que l'on met à disposition de l'éducation, on est sûr de ne pas y arriver... bon.

Ceci posé, les policiers eux-mêmes ne sont pas véritablement contents de la situation qui est la leur. Lisez certains journaux. Je cite Le Monde, qui est mon journal de chevet. Il y avait quelques articles récemment où il était question de la prise de position des syndicats de police qui s'élèvent contre la privatisation de la sécurité. Pas plus tard que lors de la commission sécurité, le commandant qui était là, homme dont je ne connais pas du tout, je dirais, l'appartenance politique, et je m'en moque éperdument, il est fonctionnaire, et il nous disait que, dans une ville voisine, la police municipale avait pris le pas sur la police nationale ; qu'elle était mieux équipée, qu'elle était plus nombreuse et que lorsqu'il y avait des, un délit, elle intervenait et que, la police nationale se contentait finalement de jouer le rôle de police judiciaire : d'enregistrer.

C'est la ville de Meaux ! et il l'a citée et il y avait donc deux représentants de ..parmi nous qui étaient là et qui ont entendu ce commandant dire la chose et le déplorer, parce qu'il préfère quand même que ce soit la police nationale qui... qui travaille. Ça, c'est tout à fait vrai.

Alors, par rapport à la vidéosurveillance ou vidéoprotection en Angleterre. Alors, le rapport sénatorial, là, il est intéressant quand même. Parce que justement il est fait d'allusions à, je dirais, l'inefficacité relative de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection en Angleterre. Et qu'est-ce qu'ils en disent ?

Ceci : à partir du moment où il n'y a pas de réactivité, la vidéosurveillance ne sert plus à rien. Ce qui veut dire que si on se contente d'enregistrer des images, pour les exploiter après, très rapidement, les délinquants s'en aperçoivent. Ce qu'il faut impérativement, c'est que, dès le reçu des images, la police puisse intervenir le plus rapidement possible sur les lieux. Alors, que nous disaient les policiers ? Et ils me le disent.

Ils me disent la vidéosurveillance ne sert à rien s'il n'y a pas de policiers... Ça veut dire que, très concrètement, c'est un outil pour eux. S'ils n'interviennent pas derrière, mis à part le phénomène qui permet au juge d'avoir une preuve, pour eux, ce qui les intéresse surtout c'est de pouvoir prendre assez rapidement les délinquants. Donc, il l'a rappelé, d'ailleurs, lors de la commission. Je pense que ceux qui étaient présents peuvent le confirmer. Il dit que la vidéosurveillance ou la vidéoprotection n'a pas d'intérêt s'il n'y a pas de police derrière... Alors, voilà le problème. Alors maintenant, ce qu'ils disent aussi, c'est qu'eux n'auront pas les moyens, bien sûr, de mettre des policiers derrière les écrans ; et que j'entends bien ce que dit Frank Mouly — il faudra peut-être que ce soit, la ville, qui... ou la communauté d'agglomération qui fasse encore les frais pour mettre quelqu'un derrière les écrans, hein. Voilà.

Alors, mis à part ça, qu'est-ce que je peux dire d'autre ? Ecoutez, pas grand-chose : voilà.»

Monsieur le Maire : « Merci en tout cas. Oui, Monsieur Philippon. »

Monsieur Philippon : « Oui, Monsieur le Maire, juste deux petites questions. Est-ce que vous avez ce soir une idée de la date de mise en route de cette étude et de sa durée ? »

Monsieur Synowiecki : « Alors, pour la date en principe, on devrait tenter de vous présenter quelque chose à la fin du mois de mars, puisque 'il faut déposer un dossier en préfecture avant la fin du mois de mars. Donc, ça nous laisse deux mois pour travailler.

Alors, ce que l'on craint, c'est qu'il y ait beaucoup de gens qui fassent la même chose que nous, et que la subvention, évidemment, soit limitée : plus il y aura de fous à se lancer dans l'opération, et moins la part qui reviendra aux dits fous sera légère. »

Monsieur Philippon : « Et ma deuxième question est c'était : l'avenue de Lattre de Tassigny est bien comprise dans le centre-gare ? l'avenue de Lattre et ses abords ? Et justement... jusqu'où est-ce que vous fixez les limites du centre-gare ? »

Monsieur Synowiecki : « Écoutez, encore une fois, dans l'étude de faisabilité, on a dit qu'il y aurait une définition du périmètre. Donc nous n'avons pas défini de périmètre, sinon nous vous l'aurions dit. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Mamou a demandé la parole. »

Monsieur Mamou : « oui... Monsieur le Maire, j'ai une question, moi, je voudrais savoir si, éventuellement, la charte qui a été faite pour les bâtiments communaux, sera identique pour cette vidéoprotection, puisque, là, on n'est plus du tout sur le même, sur le même sujet, en fait, puisqu'on va beaucoup plus loin quand on est sur de la vidéoprotection. »

Monsieur le Maire : « ... charte éthique. »

Monsieur Mamou : « Il y a une charte éthique, oui, bien sûr. »

Monsieur Synowiecki : « La charte éthique est identique. »

Monsieur Mamou : « **Oui**. Juste une autre précision. C'est que, donc, le commandant, qui nous a fait l'exposé, nous a expliqué qu'à Vaires **donc** le principe d'étude a été adopté et **donc** les risques qui se passent sur Vaires et sur Chelles se déplaceraient donc sur Chelles, **normalement** s'il n'y a pas de vidéo à Chelles. Voilà, donc, un autre point à apporter. »

Monsieur Synowiecki : « Oui, il l'a dit très clairement : les délinquants fréquentent quand même les lieux où ils risquent le moins de se faire arrêter ! Or, nous savons bien que Chelles est un terminus du RER et que cela attire des gens. Effectivement, si à Vaires, ils ne peuvent plus “ travailler ” — entre guillemets, le travail — opérer, devrais-je dire, on les verra se déplacer sur Chelles : c'est ce que craint la police. Voilà... »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Donc, je soumetts ce projet de délibération concernant cette étude à votre approbation.

Qui s'abstient ? 1 abstention ;

Qui vote contre ?... Comment ? »

Madame Guilloteau : « Il y a deux abstentions. »

Monsieur le Maire : « Deux abstentions, pardonnez-moi : deux abstentions.

Qui vote contre ? 1, 2, 3, 4, 5 ; 5... 6 avec un pouvoir, puisque Monsieur Mouly a le pouvoir de Madame Lafuente. Donc, 6 votes contre. Qui approuve ? Donc... le solde, bien sûr, majoritaire de... du Conseil municipal.

Merci beaucoup.

POINT 4 – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA SEML CHELLES AVENIR NOMBRE DE SIEGES ET DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS
--

Monsieur le Maire : « Le point n° 4 concerne la modification statutaire, de la société d'économie mixte pour la raison suivante : au début des années 1990, la ville de Chelles a créé une société d'économie mixte dénommée “ Chelles Avenir ”, en vue d'ailleurs de l'aménagement du secteur de l'Aulnoy.

Cette activité a été étendue à d'autres opérations. Désormais, ZAC centre-ville, de la Madeleine, ainsi que la communauté de communes Marnes et Chantereine, puisque, en effet, la SEM intervient, par exemple, sur le territoire de la commune de Courtry, à propos de l'aménagement de la ZAC de la Régalle, en tout cas de l'extension de la ZAC de la Régalle.

Compte tenu des différents transferts de compétences, notamment au niveau du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'habitat, l'entrée de la Communauté d'agglomération dans le capital de la société d'économie mixte devient indispensable. Le Conseil d'administration de la SEM a d'ailleurs examiné le 27 janvier, l'entrée de cette communauté d'agglomération dans le capital de cette société d'économie mixte, avec les nouveaux statuts qui en découlent, et, hier ou avant-hier soir — c'est cela ? — la Communauté d'agglomération a délibéré de la même façon en séance.

Ainsi, les principales modifications statutaires sont, les suivantes :

- L'objet social tiendra compte donc de nouvelles missions, de nouvelles orientations. Il est ajouté des opérations immobilières en propre, la construction, la vente, la gestion non seulement d'immeubles, à usage d'habitation, mais aussi de bureaux, de locaux industriels, et de locaux commerciaux ;
- Sa dénomination, par voie de conséquence, est appelée à évoluer, notamment la SEM sera dénommée “ Marnes et Chantereine Chelles aménagement ”, M2CA. C'est donc, véritablement, comme je le disais l'autre jour, une SEM aujourd'hui... Einsteinienne ;
- Le capital social, lui, de 228 673,53 euros est porté à 250 000 euros, soit 1 000 actions donc de 250 euros, avec un actionnariat de 280 actions, soit 28 % du capital ; un actionnariat public de 720 actions, soit 72 % du capital. La ville de Chelles détiendrait 360 actions, et la Communauté d'agglomération également ; donc, chacune 36 % du capital. Le capital de la Communauté d'agglomération serait constitué par l'acquisition de 262 actions anciennement détenues par la ville et des 20 actions libérées par le groupe Wimpey qui, donc, a disparu de la raison sociale ;

La souscription par ailleurs de 78 actions, au titre de l'augmentation du capital.

Le conseil d'administration est composé, comme suit de 8 membres pour la ville de Chelles et 4 membres pour les administrateurs privés.

En application donc de ces nouveaux statuts, la répartition s'effectuerait comme suit :

- 5 postes pour la ville de Chelles
- 5 postes pour la Communauté d'agglomération
- 2 postes au titre de l'actionnariat privé

Pour la ville de Chelles, sont donc proposés les membres suivants, qui seront donc désignés lors du Conseil municipal du 28 mars prochain : c'est ça. Donc : votre serviteur, Michel Le Bescond, Robert Zermati, Frank Mouly et Monsieur Patrick Ferrer, et votre serviteur est proposé pour siéger à l'assemblée générale.

Voilà ce qui est prévu dans ce projet de délibération, qui est soumis à votre approbation.

Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Merci, Monsieur le Maire. Donc, nous pouvons que nous réjouir, effectivement, du fait que le périmètre et le champ d'intervention de notre Communauté d'agglomération , prennent cette dimension, puisqu'en effet, comme vous le disiez à l'instant, la SEM Chelles Avenir pourra donc, en plus des opérations qu'elle effectuait, étendre son champ sur les bureaux, les locaux industriels, également la vente et la gestion d'immeubles.

La question est la suivante : on espère tous évidemment que toutes ces opérations, pour les années à venir, soient profitables, et pour la Communauté d'agglomération et pour les villes qui la composent...

En revanche, comme on a pu le noter à plusieurs reprises, dans la situation actuelle et le contexte incertain dans lequel nous vivons et en dépit des excellents gestionnaires de cette Communauté d'agglomération, on ne peut pas écarter les risques, comme on ne peut pas écarter les profits.

En l'occurrence, le passé sur d'autres lieux du territoire ont montré qu'il était possible que des SEM fassent faillite, comme il a été démontré que des SEM pouvaient faire des bénéfiques.

La question est donc : en étant actionnaire à 36-36, pour le cas — peu probable, bien entendu, nous l'espérons tous —, où il arriverait quelque chose, dans les comptes de résultat de cette SEM et où elle ferait des pertes, la ville de Chelles serait engagée à hauteur de 36 % ou de façon différente ? Voilà la question.

Comment des pertes éventuelles de cette Communauté, de cette SEM Chelles Avenir avec des pouvoirs étendus pourraient impacter sur les comptes de la ville de Chelles ?

À hauteur de son actionnariat ? Plus ?

Voilà, c'est une question ouverte, puisque nous ne sommes pas des spécialistes ; Merci. »

Monsieur le Maire : « Tout dépendra des conventions d'opération. Bien sûr Ce n'est pas le capital qui est déterminant. D'autres questions, d'autres remarques ? Monsieur Ferrer. »

Monsieur Ferrer : « Oui, Monsieur le Maire. C'était juste une précision parce que vous nous avez indiqué tout à l'heure que les conseillers municipaux seraient désignés lors du Conseil du 28 mars prochain. J'avais cru comprendre qu'on avait été déjà été désignés le 28 mars dernier... »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est pour ça que j'ai lu Vous savez, moi, je suis comme Monsieur Synowiecki des fois j'ai l'esprit limité, et donc... »

Monsieur Ferrer : « J'irais pas jusque-là ! »

Monsieur le Maire : « On m'a donné à lire cette note que je n'avais pas très bien appréhendée auparavant. Vous avez compris que c'était la première fois que je la lisais, et je vois, entre parenthèses, " désignés lors du Conseil municipal du 28 mars 2008 ". Et j'ai compris ensuite que j'avais dit une bêtise, parce que, on me demandait de vous proposer la désignation des 5 membres du Conseil d'administration. Donc, je pense qu'il y a eu une erreur, ... me semble-t-il... »

Monsieur Ferrer : « Non ! non, y a pas d'erreur dans le texte ! »

Monsieur le Maire : « Ah, oui ! C'était 28 mars 2008 ! »

Monsieur Ferrer : « J'ai craint un moment... »

Monsieur le Maire : « J'étais encore... ! Voyez vous encore plus en retard, j'avais pris le mauvais train. Tout cela n'est pas grave. »

Monsieur Ferrer : « Donc, ceux qui ont été désignés le restent... Nous sommes d'accord. »

Monsieur le Maire : « Voilà, voilà ! **vous avez raison** »

Monsieur Ferrer : « Très bien. Merci. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison. Bon. Trêve de plaisanterie. Redevenons sérieux. Tout le monde est d'accord ?

Abstention de Monsieur Mamou et de Monsieur Stefanyszyn. En revanche, accord donc de l'ensemble des autres conseillers municipaux. Je vous en remercie.

POINT 5 – GARANTIES D’EMPRUNTS POUR LA S.E.M.L. CHELLES AVENIR – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Madame Guilloteau : « Oui ! Donc, dans le cadre des conventions publiques d’aménagement pour laquelle elle a reçu mandat de la ville, la SEM Chelles Avenir finance pour une part ses dépenses par recours à l’emprunt. Donc, elle a choisi la Société générale pour contracter trois emprunts liés aux opérations qui ont lieu sur la ville en ce moment, c’est-à-dire la Madeleine, l’Aulnoy et le centre-gare.

La collectivité a la possibilité d’agir dans ce domaine en apportant sa caution solidaire à chaque contrat d’emprunt, dans les limites fixées par les textes réglementaires, soit 80 % de la quotité de l’emprunt contracté pour le cas présent. Cette quotité résulte du principe du partage du risque applicable pour les cas d’opérations d’aménagement au sens du Code de l’urbanisme. Donc, cette démarche de cautionnement, qui permet au cautionné de bénéficier de meilleures conditions de taux, est une pratique régulière des collectivités au bénéfice d’organismes publics ou privés, agissant sur leur territoire dans des domaines relevant d’un intérêt public local. La contrepartie de ces meilleures conditions de taux est l’engagement du garant, en cas de défaillance de l’emprunteur, d’assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti, dans le respect des échéances prévues au contrat.

Voilà, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Guilloteau. Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui, Monsieur Stefanyszyn ? »

Monsieur Stefanyszyn : « Merci, Monsieur le Maire. Alors, comme nous avons eu déjà l’occasion d’en parler avec Monsieur le directeur financier de la ville et Madame Guilloteau, le sujet des finances est un sujet complexe qui est très souvent hors de portée du commun des mortels, dont nous faisons partie.

Donc, nous avons remarqué, effectivement, que sur les trois prêts qui étaient indiqués dans cette délibération, nous en avons deux, dont les phases de consolidation mentionnent au choix, donc en fonction des consignes qui seront données par la municipalité, soit, de prendre un taux fixe avec un taux de swap, soit des taux structurés.

La même chose pour l’emprunt C, avec dans les deux cas de figure, mention du fait que : « *le taux choisi sera l’un des douze produits au contrat proposé par la banque* ».

Sans mettre en cause les capacités financières des uns et des autres et en ne les ayant pas moi-même, j’aurais voulu être rassuré sur le fait que ce ne sont pas des produits assimilables à ces fameux prêts structurés qui ont tant défrayé la chronique, puisque le terme « *structuré* » est indiqué dans le libellé de ces prêts. Merci. »

Monsieur le Maire : « Non, le premier... oui... »

Madame Guilloteau : « Non, non... mais de toute façon, nous avons déjà répondu en commission

Finances, ce me semble. D'autre part, nous avons bien dit que nous n'étions pas..., nous sommes caution. Celui qui est responsable de la contraction de ces emprunts, c'est bien la SEM. Donc, nous n'avons pas de regard sur ce que la SEM a fait. Elle a sollicité un certain nombre de banques ; elle a fait ses choix. Donc, voilà ! Nous n'allons pas y revenir. »

Monsieur le Maire : « Oui, Monsieur Stefanyszyn ? Vous avez demandé à nouveau la parole ! »

Monsieur Stefanyszyn : « Voilà. Je ne vais pas non plus revenir dessus, mais il se trouve que cette assemblée est là pour délibérer et poser des questions. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je sou mets donc cette demande en garantie d'emprunt à l'approbation de l'assemblée. Oui, Monsieur...pardonnez-moi. Monsieur Ferrer. »

Monsieur Ferrer : « Oui, juste une petite explication, Monsieur le Maire, pour expliquer le sens de notre vote. Donc, nous, sur ce point-là, nous préférons l'abstention. Alors, c'est sûr qu'on ne va pas y revenir et refaire la commission Finances du début du mois, mais il nous semble que les éclairages que nous demandons régulièrement au niveau des finances de la collectivité, et que nous n'avons pas, en tout cas, dans la totalité, ne nous engagent pas à un vote pour quant à ce point précis. On aurait eu, comme n'importe quel garant, mettez-vous tous dans la situation où quelqu'un vous demanderait d'être caution pour un prêt quelconque : la première des choses, c'est de pouvoir vérifier sa solidité financière. Alors, vous l'avez fait, je n'en doute pas, et vous en avez, assurément, été rassurés, mais nous, nous n'avons pas les données qui peuvent être, enfin qui peuvent apporter, toute la garantie nécessaire. Donc, pour ces raisons le groupe UMP s'abstiendra. »

Madame Guilloteau : « Je vois l'air effaré de Madame Le Moing ! Je tiens quand même à... à dire ici — il y a un certain nombre de membres citoyens présents dans cette commission Finances — qu'il a été distribué, avant même d'ailleurs la réunion de la commission Finances, un memento sur les garanties d'emprunt ; c'est assez rare pour le souligner, que pour une telle décision donc un memento d'une page — qui est là— et, d'autre part, que le projet reprenait les caractéristiques principales et détaillées des contrats d'emprunt. Donc, il n'y a rien je veux dire qui soit caché ou quoi que ce soit !

Tout a été transmis. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Oui, Monsieur Ferrer. »

Monsieur Ferrer : « Oui, simplement — je l'ai d'ailleurs souligné dans mon intervention à l'instant — la qualité des documents que nous avons eus sur cette garantie d'emprunt, cette qualité, elle est manifeste et on n'y revient pas ; d'ailleurs, on a encore là un certain nombre d'éléments. Ce qu'on entend, nous comme information manquante, c'est la situation, la situation financière de la commune !

C'est-à-dire qu'au jour d'aujourd'hui nous n'avons pas le réalisé de l'année écoulée, etc. Donc, nous n'avons pas aujourd'hui la capacité à pouvoir se prononcer sur ce point. D'ailleurs, si l'on était relativement farouches, on voterait contre ! On s'abstient : donc. Par contre je salue et nous saluons les documents qui nous ont été remis à l'occasion de la commission Finances. Il n'y a pas d'informations manquantes en ce qui concerne les emprunts. »

Madame Guilloteau : « Dont acte. »

Monsieur le Maire : « Donc les deux groupes de l'opposition s'abstiennent. C'est cela ? Et les groupes de la majorité approuvent. Je vous remercie. »

POINT 6 – MODIFICATIF DU TARIF DES VACATIONS DE POLICE LORS DES OPERATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire : « La modification du tarif des vacations de police lors des opérations funéraires. Je ne pense pas que cela nécessite de développement et je suppose que la note de présentation se suffit à elle-même ? »

Approbation générale ? Je vous en remercie.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS EXTERIEURS DU COMPLEXE MAURICE MACHOËL

Monsieur Zermati : « Il s'agit pour nous d'avancer sur cette programmation que l'on a d'ailleurs évoquée au moment du vote du budget primitif en décembre, à savoir la réhabilitation des quatre courts extérieurs du complexe Machoël. Sachant que ce dispositif d'équipement viendrait... vient compléter la halle tennistique que chacun ici peut connaître et peut permettre donc un confort, à la fois de jeu pour les jeunes et les moins jeunes, mais aussi de pouvoir utiliser cet équipement comme vous l'avez bien compris, sur d'autres périodes de l'année qu'aujourd'hui c'est fait...qu'il est fait aujourd'hui.

Alors, on a aujourd'hui simplement à démarrer, je dirais l'examen précis du dossier, avec une sollicitation du Conseil général pour une subvention, sachant — je le rappelle — qu'au budget primitif, nous avons envisagé un coût de travaux, qui est un coût estimatif, mais qui est aussi — je le précise pour nous — en tout cas, un coût maximum de 140 000 euros, correspondant à un type de surface de revêtement de sol qui était le plus économique pour la commune. Sachant que ce type de surface pourrait nous apporter, si la subvention du Conseil général, mais d'autres participations, se vérifiaient, pourrait nous apporter une recette de 91 000 euros avec pour une dépense pour la commune, inscrite en tout cas dans le budget à hauteur de 49 000 euros. Voilà.

Donc, nous sollicitons le Conseil général avec un certain nombre de conditions qui sont émises par le département sur l'utilisation ou les utilisations futures, comme tous les équipements sportifs d'ailleurs de ces installations, à savoir que ce soit je dirais, utilisé à bonne destination par les bons utilisateurs, soit que ce soit ouvert à des.. aux établissements scolaires, qu'on n'utilise pas la...qu'on ne démarre pas les travaux avant, bien sûr, la réponse et d'engagement de subvention et qu'il n'y ait pas d'utilisation avant l'inauguration conjointe avec le Conseil général.

Voilà, cela fait partie des quelques clauses.

Donc, on peut solliciter, si vous en êtes d'accord une subvention auprès du Conseil Général. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Zermati. Avez-vous des questions, remarques ? Oui, Monsieur Ferrer. »

Monsieur Ferrer : « Juste une précision, Monsieur le Maire. Dans les conditions de financement des travaux qui se présentent donc ainsi : subvention du Conseil général de 30 % plafonnée à 93 000, soit 27 000. Alors, pas 2 700, 27 900 même... me dit-on. D'accord ? Cela nous renvoie à une autre délibération qu'on verra tout à l'heure sur la problématique du journal municipal où, là, semble-t-il, il y a aussi, un problème de montant. Mais on le verra tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « C'est bien sûr une erreur de frappe. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr. Ce point ou cette remarque étant prise en compte, Comment ? Oui, Monsieur Philippon, vous avez demandé la parole ? »

Monsieur Philippon : « Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Non, simplement, le Conseil Général va financer et en échange, il demande à ce qu'on mette la totalité...il va financer le revêtement des courts, et la totalité des équipements sportifs de la commune, au profit des collègues ! Et s'il y avait des travaux à faire, est-ce qu'il est possible qu'il remette un peu la main à la poche sur les autres. Parce que, en échange d'une subvention pour quatre courts de tennis, il faut que la commune mette tous ses équipements sportifs, sauf, la piscine et le complexe aquatique au profit des collégiens. C'est très bien ! Mais, au point de vue financement, est-ce qu'on peut espérer obtenir d'autres choses, du Conseil général ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Zermati. »

Monsieur Zermati : « J'ai pas compris cela. Ou alors, si c'est écrit comme cela c'est impropre !

Non, les installations que le Conseil général finance correspond à c'est une nouvelle règle maintenant qui est fixée. Je pense que l'on peut la comprendre. Le Conseil général, on sait, on connaît sa compétence en matière, je dirais, scolaire par rapport au secondaire, notamment aux collègues. Aujourd'hui, le Conseil général a un programme de financement d'équipements sportifs, pour aider les communes, et dans le cadre de ces financements de ces équipements sportifs, il demande que ces mêmes équipements sportifs puissent être utilisés, s'il y avait besoin ou s'il y avait demande, par les collégiens de la commune. Voilà : c'est cela qui est dit. Ça ne veut pas dire qu'aujourd'hui, on va réouvrir tous les dossiers et on va ouvrir tous les équipements, même si d'ailleurs c'est le cas ! »

Monsieur Philippon : « Justement, il faudrait peut-être revoir l'avant-dernier paragraphe de cette note, à l'autre page.

Tournez votre page : “ de mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'EPS ”. »

Monsieur Zermati : « Je crois que c'est l'ensemble de ces équipements sportifs. »

Monsieur Philippon : « Ah ! d'accord. Voilà. OK. Merci. »

Monsieur le Maire : « Approbation générale ? »

Monsieur Philippon : « Oui ! »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup.

**POINT 8 – ADHESION DE LA COMMUNE DE JOUY EN JOSAS AU SIGEIF POUR
LES DEUX COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE**

Monsieur le Maire : « Adhésion de la commune de Jouy-en-Josas au SIGEIF.

Pas de problème ? On est tous d'accord ? Eh bien, approbation unanime. Je vous remercie. »

POINT 9 – REGIE PUBLICITAIRE : JOURNAL MUNICIPAL AGENDA ET GUIDE PRATIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHE
--

Monsieur le Maire : « Attribution du marché de régie publicitaire. Monsieur Bréhier devait vous présenter cette délibération. Il en est empêché ; je le fais à sa place.

Le marché concernant la régie publicitaire du journal municipal, de l'agenda, du guide pratique de la ville de Chelles, arrive à échéance, donc, en ce mois de janvier. Pour assurer la suite des prestations, la ville de Chelles, bien sûr, lance un appel d'offres qui a été ouvert en octobre dernier. Cette CAO s'est réunie en séance le 11 décembre 2008. Elle a attribué le marché à l'entreprise Média et publicité. À chaque parution du journal municipal, le titulaire du marché percevra 35 % du montant des annonces collectées et la ville de Chelles 65 %, soit 83 720 euros TTC au minimum.

Et concernant l'agenda et le guide pratique, le titulaire percevra 60 % du montant des annonces collectées, la ville 40 %, soit 18 179,20 euros toujours au minimum. La rétribution du titulaire en faveur de la commune s'élèvera ainsi à un montant de, total, donc de 101 899,20 euros. Ce marché, je le rappelle, est passé pour une durée de deux ans.

Oui, Monsieur Ferrer, vous avez demandé la parole. »

Monsieur Ferrer : « Oui, Monsieur le Maire, c'est à cette délibération que je faisais référence tout à l'heure. On nous dit qu'à chaque parution du journal municipal, le titulaire du marché percevra 35 %, la ville 65. Donc, ça fait qu'à chaque parution du journal, la ville touche, 83 000 euros.

Donc, il y a dix parutions dans l'année : ça fait 830 000 euros. Ça fait beaucoup.»

Monsieur le Maire : « Oui, oui. La rédaction prête à confusion. »

Monsieur Ferrer : « Donc, c'est pour l'édition totale de l'année. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr. »

Monsieur Ferrer : « Sans doute. »

Monsieur le Maire : « Voilà. Là aussi, cette remarque étant faite... Oui, Monsieur Philippon. »

Monsieur Philippon : « Oui, Monsieur le Maire, on s'est demandé s'il était bien nécessaire que le syndicat d'assainissement fasse une publicité d'une page entière dans l'agenda de la ville. »

Monsieur Ferrer : « Ou dans d'autres publications d'ailleurs ! »

Monsieur Philippon : « Ou dans d'autres publications, d'ailleurs, mais enfin, là, en l'occurrence, puisqu'on parle de l'agenda de la ville, y a une page entière pour le syndicat d'assainissement. C'est peut-être quand même des frais dont on aurait pu se dispenser. Pour l'instant, le Syndicat y va nous reverser... on va toucher 65 % de la dépense qui a été faite par le syndicat. C'est peut-être un peu de l'argent gaspillé, ça, à mon avis... »

Monsieur le Maire : « Comme Monsieur le Président est à ma droite, il doit savoir pourquoi cette page a été publiée. Donc, je donne la parole à Monsieur Paul Athuil. »

Monsieur Athuil : « Eh bien, écoutez, Monsieur Philippon, vous connaissez bien le syndicat. Vous connaissez son adresse, son numéro de téléphone, le nom de son directeur ; c'est très bien, mais figurez-vous que la plupart des Chellois continuent à appeler en mairie. Évidemment, on les oriente, mais je crois que c'est utile qu'ils sachent où se trouve ce syndicat et n'oublions pas, quand même, que c'est sur cinq communes. Même si l'agenda de Chelles reste chellois, il circule pas mal et je crois que c'est pas plus mal que les Chellois aient à nouveau ces informations, la localisation et le téléphone.

Comme toute publicité, ça sert un peu à se faire connaître et à ça. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est même pas de la publicité : c'est de l'information ! »

Monsieur Athuil : « C'est de l'information ! »

Monsieur Philippon : « Sauf que les Chellois, n'ont pas ce document en mains. Il est quand même distribué à certaines personnes. »

Monsieur Athuil : « Beaucoup de présidents d'associations. »

Monsieur le Maire : « Et donc Monsieur Paul Athuil compte sur Monsieur Philippon pour faire savoir aux Chellois... »

Monsieur Philippon : « Si vous prenez votre voisin... »

Monsieur le Maire : « ... l'adresse du syndicat. »

Monsieur Philippon : « ... je le connais pas, mais prenez votre voisin, il n'a pas forcément l'agenda de la ville. »

Monsieur Athuil : « Mais mon voisin, je lui en parle tous les jours du syndicat d'assainissement, Monsieur Philippon. »

Monsieur le Maire : « Bon. Nous prenons acte de votre remarque, Monsieur Philippon. Et cela étant dit les groupes de l'opposition s'abstiennent ? et les trois groupes de la majorité approuvent. »

POINT 10 – AVENANTS AUX CONTRATS D’ASSURANCES CONCLUS AVEC LA S.M.A.C.L. : «VEHICULES A MOTEURS » - AJUSTEMENT DES COTISATIONS 2007 2008 - « DOMMAGES AUX BIENS » - AJUSTEMENT DES COTISATIONS 2008

Monsieur le Maire : « Avenants aux contrats d’assurance qui ont été conclus avec la SMACL, tout simplement pour ajuster les cotisations de 2008 à ce qu’elles étaient l’an dernier, concernant une assurance véhicule à moteur. Inutile de faire des commentaires plus longs, me semble-t-il. La note de présentation se suffit à elle-même.

Approbation générale ? Je vous en remercie. »

POINT 11 – COMITE HYGIENE ET SECURITE : COMPOSITION (C.H.S.)

Monsieur le Maire : « Composition du comité d'hygiène et sécurité. Il se trouve que trois membres titulaires et trois membres suppléants ont été désignés le 20 juin 2008 et qu'il est important que il y en ait, en fait, quatre membres quatre membres titulaires, quatre membres suppléants et qu'en regard des règles de la proportionnelle, ce quatrième membre revient, à la fois titulaire et suppléant, donc au groupe de la majorité municipale : c'est ça ? Bon. Donc, ce que vous nous demandez là, c'est qu'on vote sur la composition ? »

Monsieur le Maire : « Nous délibérons sur le nombre! OK. Donc, nous devons convenir que c'est bien quatre sièges titulaires, quatre sièges suppléants, et non pas trois sièges titulaires et trois sièges suppléants, comme nous l'avions voté au mois de juin. Voilà. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Abstention des groupes de l'opposition et donc approbation des groupes de la majorité.

Merci. »

Monsieur Ferrer : « Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire : « Oui, Monsieur Ferrer, pardonnez-moi. »

Monsieur Ferrer : « S'il s'agit simplement de fixer le nombre de sièges, on vote pour ! C'est la problématique de la désignation qui nous posait souci, donc mais là, on ne désigne personne ! »

Monsieur le Maire : « Non, non, non, non ! Cela se fera dans un deuxième temps. Il paraît que ça relève de mon autorité ! Enfin, je vais prendre une décision...
Vraiment cette séance nous réserve beaucoup de surprises ! Bon. Donc, Nous nous prononçons, sur le principe des quatre sièges titulaires et, Monsieur Ferrer, tout en me regardant les yeux dans les yeux, vous me faites confiance, pour que je nomme ce titulaire et ce suppléant. Alors, si cela ne vous convient pas, vous pouvez vous abstenir. »

Monsieur Ferrer : « Je pense... crois qu'on va s'abstenir. »

Monsieur le Maire : « Voilà. Donc c'est bien parce que vous ne me faites pas confiance. »

Monsieur Ferrer : « Non, non, ce n'est pas du tout un manque de confiance. C'est que l'on aurait aimé savoir qui était désigné... »

Monsieur le Maire : « J'aurais dû préparer mon coup. »

Monsieur Ferrer : « Et faire partie, de l'éventuelle désignation. »

Monsieur le Maire : « Cela étant, moi, je ne vois aucun inconvénient, comment dirais-je, à ouvrir ce comité d'hygiène et de sécurité. Voilà.
Donc, de toute manière, approbation par les groupes de la majorité. Je vous remercie »

POINT 13 – RENOUELEMENT DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE MAGASIN MONOPRIX DE CHELLES

Monsieur le Maire : « Renouvellement donc de la dérogation au repos dominical pour le magasin Monoprix qui ouvre le dimanche matin depuis 2005.
Approbation générale, je suppose ? Oui, Monsieur Philippon, vous avez demandé la parole ? »

Monsieur Philippon : « Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. On suppose que cela s'est fait avec l'accord des représentants du personnel, cette demande ? »

Monsieur le Maire : « Oui, oui, oui. »

Monsieur Philippon : « Oui, oui, oui, Et donc, on est content de constater que sur le plan local, vous adoptez une position, vous dans l'ensemble, votre parti, adopte une position, de sagesse qui contraste avec votre position sur le plan national. Et d'autre part, on voudrait savoir, si d'autres magasins le demandaient, quelle serait votre position ? »

Monsieur le Maire : « Là cela fait, comment dirais-je, quatre ans que nous avons accepté ! Nous sommes convaincus, nous n'avons pas attendu... »

Monsieur Philippon : « Oui, oui, non, non, mais, on va le voter, on va le voter ! il n'y a pas de problème ! mais c'est une histoire d'équité, si d'autres magasins le demandent est-ce que vous êtes prêt à ouvrir ? »

Monsieur le Maire : « Non mais, j'essaie de répondre justement à votre remarque quand vous dites “ mais vous seriez en contradiction par rapport à l'initiative de la loi ”, d'abord qui n'a pas été jusqu'alors approuvée, parce qu'elle pose des problèmes, si j'ai bien compris, dans tous les rangs politiques... n'est-ce pas ? Et ce qu'ont dit, les représentants des groupes politiques c'est tout simplement de, justement, constater que pragmatiquement cette question était apparemment résolue de la meilleure façon à leurs yeux jusqu'alors au niveau des communes ou des groupements de communes et qu'il n'y avait pas besoin de légiférer, une loi qui en quelque sorte, imposerait un statut général à l'ensemble du pays : voilà ! et moi je vous répondrai que comme sans doute, si je vous posais la question, vous me feriez la même réponse, et bien s'il y a un magasin qui demandait une ouverture, il faudrait regarder, au cas par cas, si ça se justifie, s'il est important pour la vie de la ville par rapport à, et si, bien sûr, par rapport au personnel, les personnels sont d'accord, etc. Regarder cela très concrètement, très pragmatiquement ! Voilà ! Mais je crois que tout le monde est d'accord là. Eh bien ! on s'en réjouit. Oui, Monsieur Vigier, je vous donne la parole. »

Monsieur Vigier : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Pour compléter, je suis d'accord avec les propos de Monsieur le Maire sur la ville de Chelles, Monoprix est ouvert depuis très longtemps maintenant, il n'y a pas de représentant du personnel. Il n'y a pas de syndicat dans le magasin Monoprix, donc ils ont pas pu répondre... »

Monsieur le Maire : « Non, il y a eu... à l'époque, en 2005... »

Monsieur Vigier : « Il n'y a pas de syndicat, je parle. Il y avait des délégués du personnel... »

Monsieur le Maire : « Voilà... »

Monsieur Vigier : « ... maison, mais il n'y avait pas de syndicats, donc ils n'ont qui ont donc pas été consultés. Le personnel n'était pas opposé. En revanche, sur le secteur de Chelles, on a nombre de magasins qui ouvrent en toute illégalité. Vouloir étendre, mais quand toute la population française travaillera le dimanche, il n'y aura plus personne pour aller faire ses courses dans les magasins. Il vaudrait mieux... Bah oui... On a... Nous avons le magasin Leroy Merlin qui ouvre depuis 1981 tous les dimanches en toute illégalité. Alors à partir du moment où l'on veut légiférer, effectivement, pour étendre à la population, c'est une mauvaise chose. Cela se passait, parce que le personnel n'a jamais rien fait sur le secteur de Chelles. Les syndicats n'ont jamais rien fait pour l'instant. Si jamais on veut étendre, on risque d'avoir des recours, et puis justement, faire appliquer la loi, et dans ces cas-là, il y aura une désertification du dimanche. Pour le magasin Monoprix, la raison c'était qu'il y avait une prédominance alimentaire importante, et il s'agit aussi du... c'est aussi le centre-ville. Si on veut avoir un peu d'attractivité pour le centre-ville de Chelles, la logique veut qu'au détriment de centres comme Claye-Souilly, qui où ça attire toute la population chelloise au détriment du centre de Chelles 2 d'ailleurs. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Vigier.

Donc approbation générale ? Je vous en sais gré.

POINT 14 – CODE DES MARCHES PUBLICS MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES DES SEUILS ET PROCEDURES
--

Monsieur le Maire : « Madame Guilloteau, je vous donne la parole pour prendre acte, non... voter, puisqu'il nous faut voter pour les modifications des seuils et procédures et suite donc à ces nouvelles procédures du Code des marchés publics. »

Madame Guilloteau : « Voilà, qui sont liées au, au projet de relance du gouvernement. Donc ce sont des mesures spécifiques envers les collectivités territoriales.

Donc, les 2 décrets modifiant le Code des marchés publics 2006 ont été publiés au Journal officiel du 20 décembre 2008. Le premier porte le seuil de dispense de l'obligation de mise en concurrence et de publicité de 4 000 à 20 000 euros. Le second relève les seuils communautaires de passation des marchés de travaux, sans notification à la Commission européenne, de 206 000 euros à 5 000 015 et introduit, donc, des allègements des procédures, notamment quant à l'ouverture des offres en commission d'Appels d'offres.

Donc, suite à ces changements, nous nous sommes dit que c'était l'occasion, au sein de la collectivité de redéfinir en interne nos procédures d'achat, pour mieux adapter donc les procédures de commande publique aux besoins des services, tout en respectant bien sûr le cadre réglementaire. C'est ainsi qu'il vous est proposé, donc, de prendre une nouvelle délibération, qui précise les règles internes de commande publique.

Donc, nous proposons :

- La possibilité de conclure des marchés sans mise en concurrence et sans publicité en deçà de 20 000 euros. Donc, je rappelle que, auparavant, le seuil était de 4 000 ;
- Des demandes de devis effectués entre 20 000 et 50 000 ; une publicité obligatoire à partir de 50 000. Des marchés négociés passés sans mise en concurrence et sans publicité ne seraient plus présentés, donc, pour attribution au CAO. ;
- Par contre, maintien d'une commission d'Appels d'offres ou commission des Marchés publics pour tous les marchés de travaux conclus en procédure adaptée, et compris entre 206 000 euros et 400 000 euros ;
- Réintroduction d'un seuil d'appels d'offres en interne à 400 000 euros pour les marchés de travaux ;
- Et enfin, pour toute procédure formalisée, et ainsi que le prévoit le décret 2008-1355, l'ouverture des prix, candidatures et offres, par le maire ou son représentant légal, aura lieu en présence des membres de la CAO. Donc, nous tenons à continuer à ouvrir les offres, en présence des membres de la CAO. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Guilloteau . Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui, Monsieur Stefanyszyn, je vous donne la parole. »

Monsieur Stefanyszyn : « Oui, merci, Monsieur le Maire. Juste une précision, car je ne suis pas un spécialiste du sujet. Ce changement de seuil rendu possible par la loi est une possibilité, ce n'est pas une obligation ? »

Madame Guilloteau : « Non, c'est pour ça qu'on peut... »

Monsieur Stefanyszyn : « D'accord, OK, merci. »

Madame Guilloteau : « C'est pour cela que nous réaménageons des seuils en interne. »

Monsieur le Maire : « Pas d'autres remarques, pas d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Donc, désapprobation du groupe Chelles Autrement ; approbation des autres groupes ? »

Madame Guilloteau : « J'ai pas de chance ce soir ! »

Monsieur le Maire : « Abstention ? »

Monsieur Philippon : « De prendre acte. »

Monsieur le Maire : « Non, il y a un vote ! »

Madame Guilloteau : « Non autant pour moi ! Je devais vous préciser, pardon, je l'ai oublié. Donc, je vais tout de suite...dans le projet qui vous a été effectivement transmis. Il est écrit : “ approuve les procédures ”. Or, il ne s'agit pas d'approuver ; il s'agit bien de voter. »

Monsieur le Maire : « Puisque de toute façon, comment dirais-je, la loi fixe des règles, on pourrait d'ailleurs même les transcrire. Mais même dans ce cas-là, il faudrait voter, et a fortiori, si nous apportons des spécifications plus contraignantes que celles de la loi. Ce qui est le cas. Donc, il faut bien sûr l'approbation ; ça ne suffit pas de prendre acte.

Donc désapprobation... Donc, vous trouvez que nous sommes trop rigides, si je comprends bien, Monsieur Stefanyszyn ? Par rapport aux termes de la loi ? Puisque, nous continuons d'avoir des seuils plus restrictifs. »

Monsieur Stefanyszyn : « Non, en fait le vote émane du fait que c'est une délibération complexe. Comme je l'ai dit, nous ne sommes pas des spécialistes, et malheureusement, il est difficile d'appréhender l'ensemble de ces enjeux. Voilà. Donc, ... »

Monsieur le Maire : « Alors, dans ces cas-là, vous savez Monsieur Stefanyszyn, on n'est pas contre, on n'est pas pour. Mais y a une possibilité de vote, qui s'appelle “ ne pas prendre part au vote ”. Quand on estime, je peux estimer, comme vous, ne pas appréhender complètement telle ou telle question, et c'est honorable, Ça arrive à tout le monde ! et sans doute à moi le premier. Mais à ce moment-là, on fait NPPV, comme on dit. Et NPPV, ce n'est pas une abstention : l'abstention est une prise de position. NPPV, c'est sortir complètement du vote, estimer ne pas, justement, avoir à se prononcer ou ne pas avoir les éléments d'appréhension du texte de la délibération en question. C'est pour ça que j'ai relancé, parce que je ne comprenais pas la logique du vote contre. »

Monsieur Stefanyszyn : « Sur un plan politique, Monsieur le Maire, vous avez raison. Sur un plan juridique, NPPV ou abstention, c'est la même chose. »

Monsieur le Maire : « Ah... oui »

Monsieur Stefanyszyn : « Nous sommes d'accord ? »

Monsieur le Maire : « Non, on les distingue ! On distingue NPPV, ce n'est pas abstention ! »

Monsieur Stefanyszyn : « En tout cas, merci pour ces précisions utiles. »

Monsieur le Maire : « Merci. Donc vote contre du groupe Chelles Autrement. Monsieur Ferrer ? »

Monsieur Ferrer : « Oui, Monsieur le Maire. Nous contrairement à nos collègues, nous voterons pour, tout en soulignant que ça va permettre aussi d'alléger les procédures, même si vous les avez souhaitées largement encadrées, et en tout cas les plafonds ne s'envolent pas, et juste en soulignant que c'est une loi récente, puisqu'elle est de, donc, de décembre dernier et qu'elle participe au plan de relance en ces temps de crise. »

Monsieur le Maire : « Je crois que ça a été dit par Madame l'Adjointe. »

Monsieur Ferrer : « Oui, mais non, nous le soulignons aussi. »

Monsieur le Maire : « Très bien, très bien.

Donc approbation des groupes... en dehors, bien sûr, du vote contre du groupe Chelles Autrement. »

POINT 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION MÉDECINS DU MONDE

Monsieur le Maire : « J'en viens aux deux propositions de subventions exceptionnelles. La première accordée à, à l'association Médecins du Monde afin de venir en aide aux populations de Gaza. Cette ONG qui, elle-même a sollicité le concours des collectivités françaises, et je vous propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 euros en faveur de cette association.

Ensuite, il y a — mais je laisserai la parole à Monsieur Mamou ou à Monsieur Stefanyszyn — la demande d'une contribution également de la ville de Chelles aux communes affectées par la tempête dans le sud-ouest la semaine dernière.

En ce qui concerne donc la subvention relative à la population gazaouie ? Oui, Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Eh bien, nous allons évidemment voter pour. Comment voter contre une telle demande, tout en souhaitant signaler à l'assemblée que, c'est vrai que dans cette région du monde, l'ensemble des peuples, en particulier au Proche-Orient, ont souffert et souffrent de ce qui se passe. Donc, nous votons pour avec cette remarque. Merci. »

Monsieur le Maire : « D'autres remarques ? Oui, Monsieur Mouly. »

Monsieur Mouly : « Oui, Monsieur le Maire. Bien évidemment, on se réjouit de cette délibération puisque on en parle un peu moins à la télévision ces derniers jours, mais la situation à Gaza reste extrêmement préoccupante, après trois semaines de guerre et de bombardements. Comme vous le savez, il y a eu plus de 1 300 morts ; il y a des milliers de blessés ; une situation sanitaire sur place qui est donc très préoccupante, et bien sûr, de manière plus durable, ce sont des bâtiments, des infrastructures qui sont aujourd'hui en miettes, dans un pays qui n'a pas les moyens de se relever seul. Donc nos 1 500 euros sont une modeste contribution, mais elle est indispensable et bienvenue, donc, ce soutien sonnante et trébuchant.

Nous aurions, Monsieur le Maire, vous le savez, souhaité que notre Conseil puisse aller au-delà de ce seul soutien sonnante et trébuchant, mais, d'aller même sur un soutien sur le fond ou en tout état de cause concernant l'agression, parce qu'il faut appeler les choses par leur nom, l'agression militaire dont ont été victimes des populations très majoritairement civiles. Je rappelle que malheureusement, parmi les 1 300 morts, ce sont majoritairement des femmes, des enfants, même s'ils ont été utilisés, et on le sait, par des factions, qui ont été les cibles des armes, et y compris, d'ailleurs, d'armes qui sont prohibées — je pense à des bombes au phosphore et à des choses comme ça — qui sont..voilà.. des armes prohibées. Pourquoi on aurait souhaité ça ? Tout simplement parce qu'on souhaite que les choses ne se reproduisent plus. Que les choses soient très claires, Monsieur Stefanyszyn le disait, tout le monde a le droit à la paix et tout le monde a le droit à la sécurité dans la région ; donc, il ne s'agit pas de stigmatiser le peuple israélien en l'occurrence, qui a bien légitimement le droit, les familles israéliennes, à ne pas s'attendre à avoir un missile tombé sur leur maison toutes les cinq minutes. Ceci dit le comportement de factions, j'ai indiqué, tout cela ne légitime en rien le recours à la violence aveugle, et surtout, pour une

démocratie — et moi, je pense qu'Israël est une démocratie — de bafouer le droit international. Je pense qu'au regard de tout cela, il me semble que, et vous le savez Monsieur le Maire, nous avons fait la proposition d'une motion qui reprenait un certain nombre de points, de propositions. Nous aurions souhaité que cette motion, ou une autre, puisse être examinée dans ce Conseil, par ce Conseil. Et notamment, en réponse, et pas forcément pour s'aligner, mais en réponse à des attentes, qui, vous le savez, se sont exprimées de manière forte dans la population chelloise pour manifester de l'indignation, de la colère et, je ne crois pas de haine et, en tout état de cause, de la solidarité à l'égard des populations palestinienne et gazaouie.

Donc, bien évidemment, nous allons voter cette délibération, mais nous regrettons que, parce ça peut être aussi, ce n'est pas que pour cela, évidemment, que les Chelloises et les Chellois nous ont élus, mais ça peut être aussi de notre responsabilité de nous exprimer, d'exprimer un point de vue sur ce qui se passe dans une partie du monde, et surtout, lorsque, je le disais, la population est en demande, non pas forcément d'un soutien, mais d'une expression et d'un point de vue. Je pense que cela aurait été bienvenu. Voilà. Donc, on le regrette. »

Monsieur le Maire : « Dont acte. Cette contribution, comme vous le dites, témoigne toutefois, de la compassion de ce Conseil municipal.

Approbation générale, je suppose ? Monsieur Ferrer. »

Monsieur Ferrer : « Oui, Monsieur le Maire, bien évidemment, notre groupe votera pour, cette subvention, mais il s'agissait pour nous de formaliser un petit peu notre vote par une mini déclaration ; je ne serai pas aussi long que mes collègues. Simplement pour dire qu'on ne prend pas ça à la légère, que cette délibération locale doit s'inscrire aussi au plan national, dans le cadre de la diplomatie, etc....

On a vu différentes interventions, et pour que ça soit aussi clair par rapport aux problématiques de motions il y avait normalement, ce soir, une motion qui devait nous être présentée. Il est clair aussi qu'il faut s'interroger sur comment on pourrait le soir même d'un Conseil municipal, pouvoir donner sans être pris à la légère, cette ... comment dirais-je, ce vote autour d'une motion. Pour parler clairement, on l'aurait eu en début de séance, et on aurait eu à se définir à la fin de la séance. Et il serait intéressant pour ce type de motion, alors peut-être à revoir le règlement du Conseil municipal, mais qu'on puisse être destinataires de manière plus avancée du projet de motion ; bon, là, c'était pas le cas, puisqu'il n'y a plus de motion, mais il serait intéressant, pour un engagement municipal et pour, pourquoi pas des fois sur ce type d'intervention, avoir l'unanimité, et la vraie, puisque vous parliez tout à l'heure de NPPV, d'abstention on aurait pu, nous aussi, par exemple, s'abstenir par exemple ce soir, ça n'empêchait pas l'unanimité et ce que je tends à vous faire comprendre, c'est que, l'unanimité sur des problématiques comme ça, elle doit être pleine et entière. Voilà. C'est-à-dire qu'on ne doit pas masquer une partie de la composante du Conseil. Voilà. »

Monsieur le Maire : « Si tel avait été le cas et si tel devait être le cas à l'avenir, il est bien évident que des textes de cette portée vous parviendraient avant ; ça va de soi. »

Monsieur Ferrer : « Très bien. »

Monsieur le Maire : « Mais votre volonté d'unanimité vous honore, Monsieur Ferrer. Je crains vous savez c'est un conflit que je connais moins que d'autres, mais que je connais quand mieux

que beaucoup, beaucoup d'autres. Et c'est un conflit... il est très difficile, si l'on parle du conflit — je ne parle pas des solidarités... non —, très difficile de parvenir à des unanimités. Mais... »

Monsieur Ferrer : « Je dis pas qu'il y aurait eu l'unanimité sur cette motion, mais mon propos vaut pour les motions à venir... »

Monsieur le Maire : « Oui, oui ! J'ai bien compris. »

Monsieur Ferrer : « ... sur des sujets divers et variés. »

Monsieur le Maire : « J'ai pris acte et j'ai entendu tous ceux qui ont pris la parole à ce sujet et avec gravité. Je les comprends d'ailleurs.

Je vous soumetts formellement, bien sûr, à nouveau cette subvention pour solliciter votre avis unanime.

Merci beaucoup. »

POINT 16 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES DES LANDES ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE POUR LES COMMUNES SINISTRÉES PAR LA TEMPÊTE KLAUS

Monsieur le Maire : « Alors, nous avons la proposition qui nous a été remise en urgence en début de séance — et bien sûr, tout à fait prêt à... la prendre en compte : ça va de soi ! On va en voir les modalités — qui nous est présentée par nos collègues du groupe Chelles Autrement, à propos, d'un soutien aux communes des Landes et de la Gironde, qui ont été gravement sinistrées par la tempête Klaus. Donc, je donne la parole à Monsieur Mamou, Monsieur Stefanyszyn ? Monsieur Stefanyszyn. »

Monsieur Stefanyszyn : « Merci, Monsieur le Maire. Donc, nous avons préparé un petit texte pour cette motion, qui est assez court, mais je pense que, tout le monde, ayant conscience des événements qui se sont produits, largement relatés dans la presse, elle suffira.

Donc en fait, cette tempête Klaus, qui a touché un certain nombre de départements, et très fortement en particulier les Landes et la Gironde, cette tempête est qualifiée de “ plus grande tempête depuis 1999 ”, comme vous avez pu le voir dans un ensemble de reportages et de comptes rendus. La catastrophe qui s'est abattue sur le Sud-ouest, samedi dernier, a provoqué la mort de 11 personnes.

À ce bilan humain, il faut ajouter les dégâts matériels, qui sont estimés, suivant les sources, entre 600 millions et 3 milliards d'euros, suivant qu'on parle de la Fédération française des sociétés d'assurances ou des Comités d'experts en assurance.

Nous souhaitons tout d'abord rendre hommage, ici, dans cette assemblée locale municipale, aux élus locaux, très nombreux, qui, aux côtés des services de l'État, des agents des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers, se sont mobilisés pour apporter leur réconfort et l'aide de première urgence aux habitants.

C'est donc pourquoi, en ces circonstances difficiles, nous proposons que la ville de Chelles contribue à l'effort exceptionnel, déployé par les communes de ces départements des Landes et de Gironde, en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association départementale des Maires des Landes et de 2 000 € à l'association des Maires de Gironde.
Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Alors, sur le principe tout le monde sera d'accord ? Moi, je vous propose sur les montants, puisque nous venons quand même de voter par rapport à aussi, un drame particulièrement profond 1 500 €, que nous adressions 1 500 € à l'association des Maires de France, qui doit avoir un fonds enfin de toute façon on en référera lors de la prochaine séance pour vous dire où ce montant a été versé, mais je suis sûr que l'association des Maires de France à laquelle d'ailleurs ces deux associations départementales sont rattachées. Donc si on est...si vous convenez de cela, on pourrait tous voter unanimement cette contribution ? Je vous en remercie. »

POINT 17 – COMMUNICATION : PRESENTATION DE L'ETUDE ORGANISATIONNELLE (PRESENTATION ORALE)
--

Monsieur le Maire : « Je me permets à présent rapidement de vous présenter une organisation, non pas complète, mais comme je l'avais dit, je crois, lors d'une séance précédente des services municipaux.

Tout cela pour prendre en compte, bien sûr, la montée en puissance de la Communauté d'agglomération, afin que :

- dans l'organisation municipale, apparaissent clairement les services partagés et puis les services mutualisés ;
- Deuxièmement, que la déclinaison et le pilotage des orientations les plus fortes, significatives de la nouvelle mandature — démocratie locale, développement durable, handicap — au-delà bien sûr des politiques municipales menées par ailleurs soient donc bien repérés ;
- qu'un organigramme structuré autour d'un nombre limité de directions générales adjointes, autour desquelles s'organisent les services donc une direction générale, une unité support et trois pôles de production ;
- Quatrièmement, une organisation spécifiquement dédiée à la population, c'est-à-dire des services à la population, regroupés, en charge de l'élaboration et de la définition des prestations et de leur animation, et concomitamment un guichet unique, un portail citoyen qui seront en charge de l'information des inscriptions, pré-inscriptions, et paiement des prestations ;
- Et enfin, la mise en place, auprès de la direction générale, d'un service de contrôle de gestion, chargé notamment, d'évaluer les politiques publiques, chargé bien sûr de contrôler la gestion, et qui, donc fournisse une aide à la définition d'outils de pilotage et, comme on dit dans le jargon, de reporting. Voilà.
- Alors, ça signifie des organigrammes qui ne sont pas modifiés, bien sûr, dans tous les secteurs de la vie municipale. Par exemple, en ce qui concerne, les services sociaux, qui ne voient pas de modification, pas d'évolution, ni non plus d'ailleurs, structurellement, les services techniques, si ce n'est que par rapport aux services techniques nous souhaitons que soit engagé, sous la houlette, bien sûr, de la Communauté d'agglomération et de son président, un processus de mutualisation des services. C'est-à-dire que les services Demeurent municipaux, dans le cadre du territoire, sous une direction intercommunale qui a à gérer, pour adapter au mieux les services aux besoins, en fonction bien sûr des demandes des territoires, ici et là.

Donc dans ces grands services, il n'y a pas de modification. En revanche, comme d'ailleurs je vous le disais, dans le cadre d'un point numéro 2, non, numéro 3 pardon , nous proposons qu'il y ait une direction générale adjointe des Ressources et des Moyens, qui regroupe, donc bien sûr, les finances, les ressources humaines, les systèmes d'information, la direction juridique, la commande publique, les archives et la documentation. C'est-à-dire que nous avons, là, donc, une transversalité de l'ensemble des services, dont l'activité est appelée, peu ou prou, à se chevaucher, et qui servent, bien sûr, comme je viens de le dire, les ressources et les moyens à rassembler.

Deuxièmement, comme je viens de l'évoquer, une direction des Services à la population, auquel donc, à laquelle pardon, est rattaché le guichet unique, c'est-à-dire gestion du courrier, l'espace citoyen, les hôtessees d'accueil et les gardiens, et à côté de cela bien sûr, toujours la direction des Premières mesures de sécurité, terme plus administratif que pour dire la police municipale.

Et toujours sous cette direction des Services à la population, qui sera sous la responsabilité de du directeur général, les directions Jeunesse, Affaires culturelles, Sport, Éducation, Petite Enfance, Enfance, qui déjà étaient à existence, mais avec donc une direction de la Vie locale ayant en charges les tâches de logistique et aussi de conseil et de soutien en quelque sorte à la vie associative.

Et donc au total un organigramme simplifié sous, donc l'autorité du directeur général des Services, auquel est justement rattaché les trois missions que j'évoquais tout à l'heure : démocratie locale, développement durable, la mission du handicap, puisque nous avons, là, avec la loi de 2 000, euh, pour 2015, enfin la loi de 2005, avec objectif 2015, des objectifs et des défis, lourds à relever, ici comme ailleurs, et auquel est rattaché aussi, un pôle d'expertise, avec notamment ce contrôle de gestion et cette évaluation des politiques publiques.

Je dois ajouter, bien sûr, que la direction de la Communication agrégera les activités de l'événementiel, et donc sont rattachés ainsi, politiquement auprès du cabinet du maire et, administrativement, auprès du directeur général des Services.

En revanche, donc, nous aurons quatre grands pôles de directions, que je rappelle :

- la direction générale adjointe des Ressources et des Moyens ;
- la direction générale adjointe de la Solidarité qui ne change pas dans ses périmètres ;
- la direction générale des Services techniques, qui est appelée à une mutualisation, et donc à un travail, bien sûr, de concert avec les autres services des autres communes de la Communauté d'agglomération ;
- et cette direction des Services à la Population qui regroupe, je le répète, l'ensemble, donc, des services qui ont des prestations au public, et en même temps, l'ensemble, des rapports avec la population.

Voilà ce que j'avais à vous dire succinctement à propos de cette réorganisation, pragmatique sans bouleversement, mais, qui permet de procéder à des regroupements dynamiques, et, et à des transversalités, entre les services qui sont appelés à correspondre régulièrement.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Monsieur Philippon. »

Monsieur Philippon : « Oui, Monsieur le Maire, c'est certainement très bien, mais est-ce que on sera destinataire d'une copie de ces choses-là ? Parce que c'est illisible d'ici. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, bien sûr, bien sûr. Cela va de soi. »

Monsieur Philippon : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Alors, je dois vous dire qu' un travail avait été fait en préliminaire par un bureau d'études, qui lui-même avait rencontré les personnels concernés, avait fait des propositions à ces personnels, qu'il y a eu des groupes de travail qui ont été mis en place, composés de toutes les catégories de nos agents, et que, c'est au sortir de l'ensemble de cette

série de travaux, que le bureau municipal a pris, a fait les choix que je viens de vous présenter, tout récemment, puisque nous avons présenté, ce que nous vous soumettons ce soir, il y a trois jours aux directeurs et chefs de service.

Voilà.

Donc maintenant il y a toute une mise en oeuvre, bien sûr, à laquelle il va falloir procéder.

Merci beaucoup ; bien sûr, vous aurez ces informations. Je vous...

Comment ? »

Monsieur Synowiecki : «... comité d'éthique. »

Monsieur le Maire : « Oui, eh bien, je vous laisse la parole alors ! oui. »

Monsieur Synowiecki : « Rapidement, parce que nous avons évoqué le comité d'éthique, tout à l'heure, et sa composition, un membre par groupe, et puis je n'ai pas recueilli, l'avis au moins des deux groupes de l'opposition. Alors, pour ce qui est du groupe majoritaire, pour le groupe Vert, Monsieur Athuil m'avait donné son accord ; pour le groupe communiste, Monsieur Mouly ; et pour le groupe socialiste et apparentés, il s'agit de moi-même. Mais pour la, pour les deux autres groupes... qui donc se présentera ? Monsieur Mamou, bien sûr ?. Et pour l'autre groupe ?

Madame Netthavongs. Merci beaucoup. »

18 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : « Merci. J'ai été amené à prendre, des décisions, en vertu de la délégation que vous m'avez conférée ; elles vous sont communiquées. Avez-vous des questions, des remarques ? Oui, Monsieur Philippon, vous avez demandé la parole. »

Monsieur Philippon : « Oui, Monsieur le Maire, y a une décision qui concerne Hossegor. Bon : c'est pas sur la décision en elle-même. C'est la 356, l'avant-dernière de la première page. C'est pas sur la décision en elle-même ; c'est pour savoir — on a parlé, tout à l'heure, des problèmes qu'il y a eu dans les Landes — si le centre de vacances avait souffert des intempéries ? c'est parce qu'on parle d'Hossegor, c'est pas sur la décision en elle-même. Je voudrais juste savoir si le centre d'Hossegor avait subi des intempéries. »

Monsieur le Maire : « Ah ! »

Monsieur Philippon : « Et d'autre part, il y a longtemps qu'on n'a pas entendu parler de la vente du terrain, du fameux terrain, là, qui devait être détaché, alors savoir si c'est toujours dans les projets ou pas. »

Monsieur le Maire : « Non, nous avons ...comment dirais-je... aujourd'hui suspendu, voilà. »

Monsieur Philippon : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Surtout compte tenu de la conjoncture. »

Monsieur Philippon : « OK, merci. »

Monsieur le Maire : « Alors, quant aux informations, je n'aj'en ai eu sur Hossegor, ils ne sont pas très touchés, justement à cause de la protection du lac. Annie Ferri. »

Madame Ferri : « Oui, alors, bonjour. Nous avons Monsieur Zerbib qui est parti sur les lieux, justement vérifier ce qu'il y avait eu. Donc, les bâtiments n'ont pas été touchés du tout. Il n'y a apparemment que quelques arbres qui sont tombés, mais qui n'ont pas fait de dégâts. Donc, il n'y a rien de particulier. »

Monsieur Philippon : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Oui Monsieur Philippon ? »

Monsieur Philippon : « Alors, si on tourne la page, il y a, les deux décisions du haut de la page. La première, on va y revenir, c'est celle avec Editelor. On ne va pas revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, mais j'ai vu qu'il n'y, dans, au contrat, dans le contrat à l'article 3-1, il n'existe plus de mise à disposition de matériel d'enregistrement. Donc, je pense que c'est la commune qui

a été obligée d'acheter le fameux boîtier, qui va transformer les sons en truc numérique, là. Je suis comme Monsieur Synowiecki sur ces trucs -là. !»

Monsieur le Maire : « Je le suppose, je le suppose. »

Monsieur Philippon : « Et donc je voulais savoir, quel était le coût de ce boîtier. Parce que si ça s'ajoute aux 340 euros de l'heure de réunion, grosso modo, et il y a pour à peu près 3 heures de Conseil à chaque fois ; il doit y avoir 9 séances de Conseil. C'est quand même de la retranscription qui va coûter plus de 9 000 euros sur une année ! c'est quand même une somme importante, et il est surprenant qu'on n'ait pas trouvé dans la mairie une personne qui, payée en heures supplémentaires, je vous l'avoue bien volontiers, aurait pu pour moins cher, faire le travail. »

Monsieur le Maire : « C'est très long! C'est un emploi à plein temps, ! à mon avis, hein ! Prenez la parole, Monsieur le Directeur ! Là, c'est des trucs administratifs. »

Monsieur Klein : « Au mot à mot, en fait, c'est une sténotypiste qu'il faudrait. C'est une profession en fait très, très particulière. C'est pas un agent en fait, qui serait, un agent lambda en fait dans les services de la ville, qui prendrait en net (inaudible): c'est une vraie profession. »

Monsieur le Maire : « Oui, comme à l'Assemblée, comme au Sénat. »

Monsieur Philippon : « Oui, mais 340 euros de l'heure, je sais pas s'il y a malheureusement.. malheureusement pour elles, je ne sais pas s'il y a beaucoup, de sténotypistes ou de secrétaires à la mairie qui sont payées sur la base de 340 euros de l'heure ! »

Monsieur le Maire : « A l'Assemblée c'est... ils gagnent, ils ont des salaires très, très sensiblement supérieurs. »

Monsieur Klein : « Tout à fait ! »

Monsieur Philippon : « Enfin, bon, hein. »

Monsieur Klein : « Une sténotypiste, en fait c'est 490 euros de l'heure. »

Monsieur Philippon : « Bon : je note. Et puis... »

Monsieur le Maire : « Oui, d'autres remarques ? »

Monsieur Philippon : « Oui, toujours sur celle-là. C'est toujours...Le PDG est toujours Monsieur Fourré, je suppose, de cette société ? D'après ce que j'ai vu. »

Monsieur le Maire : « Allez-y Monsieur le directeur.»

Monsieur Klein : « Non, non, c'est pas le PDG effectivement. »

Monsieur Philippon : « Pourtant, j'ai trouvé un document sur internet, là, où il était dit : PDG,

Monsieur Fourré, Jean-Pierre. »

Monsieur Klein : « Non, non, ce n'est plus lui, non, non. »

Monsieur Philippon : « C'était cet après-midi encore sur Internet. »

Monsieur Klein : « Comme quoi effectivement, Internet n'est pas toujours, en fait, à la page. »

Monsieur Philippon : « Moi, je veux bien. »

Monsieur le Maire : « Chut, chut, chut ! »

Monsieur Philippon : « Et enfin, c'est la décision suivante, la 359 : c'est celle, euh... ayant pour objet de charger la SCP d'avocats Seban & associés, pour représenter la commune devant le tribunal administratif de Melun, dans une affaire de contentieux portant sur le service minimum d'accueil pour les élèves.

Est-ce que vous pourriez nous en dire deux mots ? Et est-ce qu'il est possible d'aller consulter — parce que je pense qu'on n'en aura pas de photocopie —, mais d'aller consulter le dossier, l'assignation qu'a pu être faite par le préfet, etc. en mairie ? »

Monsieur le Maire : « Vous verrez auprès de mon cabinet. Puisqu'on est en contentieux, là. En cours de procédure. »

Monsieur Philippon : « Et on peut pas avoir communication de ça ? Vous pouvez nous en dire un mot, ce soir ? »

Monsieur le Maire : « Je veux pas ouvrir une jurisprudence : voyez ce que je veux dire. Mais vous viendrez auprès de mon cabinet. Je ne vous en dirai pas plus. »

Monsieur Philippon : « D'accord, merci. »

Monsieur le Maire : « En tout cas, merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. »